

Ainsi squattent-ils

*mémoire présenté pour l'obtention du
diplôme d'état
d'assistant de service social*

LOUEY Cécile

(Contact : squatcitoyen@gmail.com)

Juin 2010

Remerciements

Un grand merci (version belge) / Merci beaucoup (version française)

A celles et ceux qui ont contribué de près ou de loin à ce mémoire, notamment aux personnes qui m'ont dit qu'un assistant de service social n'avait rien à faire dans les squats.

A tous les lieux qui m'ont ouvert leurs portes.

Aux professionnels, bénévoles du logement et de l'action sociale qui ont répondu à mes sollicitations.

A mes formateurs : Mme Landaburu pour son ouverture d'esprit, sa disponibilité, ses conseils, ses découpages... le thé! lors du suivi de ce mémoire.

Mme Lamarque pour ses conseils de lecture, Melle Pouchadon pour ses conseils méthodologiques et l'intérêt qu'elle a eu pour ce travail, Mr Moussu et Mme Zorilla sans qui mon stage à l'étranger n'aurait pas été possible.

A Tiphanie ma « coloc », Julia ma voisine, Gwen, Pauline, Matthieu, JR, Julie, Yann.

Merci à ma famille pour ses encouragements.

Aux « galériens du logement » du Collectif Jeudi Noir, aux Marquisards.

Aux bruxellois, 123, 506, Progrès.

Aux bordelais.

Merci à Florence Bouillon, François Chobeaux, Djemila Zeneidi Henry pour leurs travaux et leur disponibilité.

A l'Intersquat parisien, au DAL, à l'association Médecins du Monde, au Collectif pour l'Application de la Loi de Réquisition.

A tous mes formateurs de terrain pour leurs conseils, encouragements, et à tous mes collègues pour l'intérêt qu'ils ont eu pour mes travaux et nos discussions à ce sujet : Stéphanie, Yannick, Bart, Rim, Manu, Yann, Christian, Chantal, Catherine, Soïzic, Sophie, Colette, Myriam, Geneviève, Lydia, Claude, David, Marine, Benoit, Astrid, Thierry, Yves, Virginie, Audrey et tous ceux que j'oublie!

Merci à « mes » photographes Thomas Aubin et Christopher Rousseau, pour leur implication dans ce projet et leur générosité.

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
Méthodologie.....	p. 6
Cadre de la recherche.....	p. 6
Choix des échantillons	p. 6
Choix des outils de pré-enquête	p. 7
Ma démarche de restitution.....	p. 8
1 A l'origine du squat, des bâtiments « en vacance »	p. 9
1.1 Généralités.....	p. 9
1.1.1 Quelques constats.....	p. 9
1.1.2 Le concept de vacance	p. 10
1.2 Des points de vue divergents.....	p. 11
1.2.1 Du côté des associations	p. 11
1.2.2 Du côté des institutionnels	p. 12
1.3 Le cadre de la loi et la loi de la rue	p. 13
1.3.1 De 1894 à 1960.....	p. 13
1.3.2 Les années 70 - 80	p. 15
1.3.3 Les années 90.....	p. 15
2 Vous avez dit squats ?	p. 16
2.1 Etymologie du terme, profil des habitants	p. 16
2.1.1 Du côté des auteurs	p. 17
2.1.2 Du côté des squatteurs	p. 19
2.1.3 Profil des habitants.....	p. 21
2.2 Ouvrir un squat.....	p. 21
2.2.1 Une procédure spécifique	p. 21
2.2.2 Des compétences particulières	p. 23
2.2.3 Une forme de transmission d'expérience.....	p. 24
3 Un habiter autrement ?	p. 24
3.1 Répartition des espaces.....	p. 24
• Du côté des auteurs.....	p. 24
• Du côté des squatteurs	p. 25
3.2 Notions d'intimité, d'espace privé, de chez soi	p. 26
3.3 Concept de communauté	p. 27
• Du côté des auteurs.....	p. 27
• Du côté des squatteurs.....	p. 28
3.4 Un vivre ensemble	p. 29

3.4.1 Des instances de concertation	p. 29
3.4.2 Squat subi/squat choisi	p. 31
• Un mode de vie alternatif est parfois revendiqué	p. 33
• Squat et institutionnalisation	p. 36
4 Un autre rapport au monde	p. 38
4.1 Les squats et leur environnement	p. 38
4.1.1 Les relations avec le voisinage, entre nécessité et volonté humaniste	p. 40
4.1.2 Des espaces prévus pour les visiteurs	p. 40
4.1.3 Intersquat	p. 41
4.2 Squatter, un acte politique.....	p. 41
4.2.1 De la réquisition à la désobéissance civique	p. 41
4.2.2 Définition de la désobéissance civile/civique.....	p. 43
• Du côté des auteurs	p. 43
• Du côté des squatteurs	p. 44
• Et l'opinion ?.....	p. 45
5 De la problématique aux outils de vérification	p. 46
5.1 Problématique	p. 46
• Notion de communauté et espaces privés	p. 46
• Mixité sociale, richesse et frein	p. 46
• Une volonté d'instaurer de rapports horizontaux et un phénomène de lutte des classes	p. 47
• Squat et action non violente.....	p. 47
• Désobéissance civique et citoyenneté.....	p. 48
• Squat subi/squat choisi... vers une nouvelle définition ?.....	p. 50
• Le squat, une forme de tremplin pour accéder à un logement ?	p. 50
5.2 Question de recherche et outils de vérification de l'hypothèse.....	p. 51
5.2.1 Question de recherche.....	p. 51
5.2.2 Hypothèse	p. 51
5.2.3 Le nouveau cadre théorique	p. 51
5.2.4 Choix des échantillons	p. 52
5.2.5 Construction des outils de vérification	p. 52
Conclusion	p. 54
Bibliographie.....	p. 55
Annexes	p. 59

Introduction

Le squat, forme marginale de logement, concernerait plusieurs milliers de personnes chaque année. Il n'existe pas de chiffres précis concernant le nombre de squats en France. Cependant, un rapport de 2002 dénombre près de 2000 squats collectifs en Ile-de-France dont environ 800 à Paris.

Lors de mon stage de seconde année, j'ai pu m'immiscer dans ces lieux, rencontrer des habitants... Curieuse de nature, cette expérience m'a donné envie d'aller plus loin et d'en faire le sujet de ma démarche de recherche. L'origine de ce mémoire, et l'intérêt que j'ai pu porter à ce sujet, sont liés à ma surprise lorsque j'ai pu mesurer l'écart entre mes représentations et une certaine réalité. Il va de soi qu'il ne s'agit pas des squats majoritaires, ceux dont les habitants vivent dans une extrême précarité et se cachent, se font discrets.

On pourrait écrire de nombreux mémoires en lien avec les squats. Cependant, pour ma part, j'ai choisi d'étudier les squats « organisés ».

Les politiques publiques en faveur du logement n'ont cessé d'évoluer au cours des siècles. Cependant, nous sommes actuellement au sein d'une crise du logement avérée qui touche près de 3,5 millions de personnes selon le rapport de la Fondation Abbé Pierre. Aujourd'hui en France, des ménages sont mal-logés voire sans logement malgré 2 millions de logements vacants sur le territoire.

Certains professionnels s'aventurent dans ces lieux parfois tabous au sein de la société, notamment les associations et les collectifs en faveur d'une volonté politique et d'un engagement fort de l'Etat pour favoriser la construction de logements. Les travailleurs sociaux sont interpellés par ce public qui a difficilement accès à ses droits. De nouvelles pratiques seraient peut-être à imaginer pour répondre à une part croissante de la population rencontrant des difficultés d'accès au logement.

Loin de l'image du « punk à chiens, drogué », le squat peut revêtir une forme totalement différente en proposant une alternative au monde social dominant. A travers cette recherche, nous entrerons à l'intérieur de ces lieux mystérieux, objets de nombreux fantasmes. Les habitants nous présenteront leur façon de concevoir la vie en collectivité, les valeurs qu'ils défendent et leurs choix de modes de vie. Ils sont parfois perçus comme « désobéissants ». Ainsi, on peut se demander :

En quoi le squat peut-il constituer une démarche citoyenne?

Méthodologie

Le cadre de la recherche

Ma démarche de recherche prend naissance sur le terrain. En effet, j'ai choisi de réaliser mon mémoire sur le thème des squats, suite à mon expérience de stage au sein d'un squat bruxellois.

J'ai travaillé « en immersion » pendant plusieurs mois, j'ai également participé au Festival Intersquat Européen qui a eu lieu en octobre 2009 à Rome. Ma recherche n'est pas limitée à un territoire géographique. Elle concerne des squats parisiens, belges et bordelais. Cependant, mes observations de terrain mettent en évidence le fait que le vécu du squat, les modes d'organisation et les valeurs défendues par ce mode d'habitation seraient identiques dans tous les squats organisés en milieu urbain.

J'ai choisi plusieurs champs théoriques pour illustrer ma recherche : l'anthropologie et la géographie sociale, car il me semble que ces disciplines permettent de mettre en évidence la réalité des squats et leur inscription sur le territoire, et la sociologie pour mieux percevoir les enjeux de la vie en squat, l'inscription des habitants dans le quartier, leur mode de vie et de relations aux autres.

Choix des échantillons

Au cours de cette recherche, j'ai interrogé :

- dix-huit squatteurs¹.
- quinze personnes pour constituer un « échantillon témoin » de la population générale.
- des représentants d'associations ou de collectifs : cinq personnes de l'association Droit au Logement (DAL), trois personnes de Médecins du Monde, un co-fondateur du collectif Jeudi Noir et une militante du Collectif pour

¹ Cf annexe n°1, tableau présentant les profils des personnes interrogées

l'Application de la Loi de Réquisition.

- deux organismes qui travaillent sur la lutte contre la vacance et l'insalubrité des logements.
- j'ai contacté la Direction Générale des Affaires Sociales du Conseil Général qui n'a pas donné de suite favorable à ma demande.

Les entretiens n'ont pas été enregistrés.

De par mon expérience de terrain, je connaissais de nombreux squatteurs, certains ayant été accompagnés dans le cadre de mon stage. Ainsi, pour ne pas introduire de biais méthodologique, j'ai fait le choix de n'interroger que les occupants que je connaissais peu. D'autre part, ce sont des personnes volontaires, qui ont accepté de me répondre dans le cadre de ma recherche. Pour matérialiser cette démarche, les entretiens ont été réalisés sur des temps spécifiques. Je suis allée à Bruxelles, Paris, Bordeaux, uniquement pour mon mémoire. Ainsi, cette distance avec le temps de stage m'a permis d'y aller en tant que « chercheuse ». Selon Stéphane BEAUD et Florence WEBER, « La proximité sociale et culturelle (notamment le fait de parler la même langue) produit une forme « d'évidence » du terrain qui endort la curiosité et trompe le regard trop habitué au monde qui l'entoure. Lorsque l'ethnologue des sociétés contemporaines est trop près de son objet, il lui faut prendre de la distance, s'éloigner pour « mieux voir »².

J'ai pris le parti de toujours envoyer un compte-rendu des entretiens aux personnes interrogées afin d'être sûre que ma prise de notes n'avait pas entraîné d'erreurs d'interprétation. J'ai pensé que la relation de confiance aidant, certaines personnes pouvaient en « dire plus » que ce qu'elles souhaitaient vraiment. Cette relecture leur permettrait de rectifier ces éléments, j'ai voulu leur offrir cette possibilité par souci éthique. Cependant, aucune personne interrogée n'a souhaité apporter de modifications après relecture. Dans la mesure du possible, ce sont les personnes interrogées, elles-mêmes, qui ont choisi leur « prénom de substitution ».

Enfin, j'ai fait le choix de solliciter, via le réseau Intersquat, différents artistes – volontaires pour participer à ce projet – afin d'étayer mon écrit d'images, permettant au lecteur de mieux percevoir la réalité du terrain.

Choix des outils de pré-enquête

- L'observation participante. Selon Henri PERETZ, « L'observation directe consiste à être le témoin des comportements sociaux d'individus ou de groupes dans les lieux mêmes de leurs activités ou de leurs résidences sans en modifier le déroulement ordinaire »³. Dans le cadre de ma recherche, j'ai observé différents moments de la vie des squats. Des instants de réunion, de vie quotidienne, d'événements (repas de quartier par exemple).
- L'entretien semi-directif avec constitution d'un échantillon témoin pour l'une des questions afin de mesurer les écarts éventuels entre la définition de la citoyenneté par les squatteurs et celle évoquée en population générale⁴. « L'entretien semi-directif n'est ni entièrement ouvert, ni canalisé, il laissera venir l'interviewé afin que celui-ci puisse parler ouvertement, dans les mots qu'il souhaite et dans l'ordre qui lui convient. Le chercheur s'efforcera simplement de recentrer l'entretien sur les objectifs chaque fois qu'il s'en écarte »⁵.
- Le questionnaire⁶. J'ai choisi d'utiliser le questionnaire pour interroger les voisins des squatteurs de façon à toucher un nombre significatif de personnes. Le questionnaire a été construit de façon à ne pas nommer le squat du quartier afin de ne pas nuire aux squatteurs s'ils n'étaient pas identifiés.

Ma démarche de restitution

Pour rester fidèle à ma démarche de recherche, profondément ancrée sur le terrain, j'ai choisi d'adopter une restitution qui entrecroise les aspects théoriques et pratiques tout au long de mon écrit.

Je vous propose dans une première partie de définir le contexte dans lequel le squat s'enracine. Pour cela, nous aborderons la notion de « vacance », étayée par quelques chiffres, et nous verrons ensemble les différentes définitions proposées en matière de squats. Dans un second temps, nous nous intéresserons à la vie interne des squats organisés, en soulignant notamment les modes de participation et l'organisation adoptée par les occupants. Puis nous essaierons d'interroger les liens existant entre le squat et la notion de désobéissance civique. Enfin, nous

² BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence. *Guide de l'enquête de terrain* : La Découverte, 2003, p.9

³ PERETZ, Henri, *Les méthodes de la sociologie, l'observation* : La Découverte, 2004, p.14

⁴ Cf annexe n°2 : grille d'entretien à destination des squatteurs.

⁵ QUIVY, R, VAN CAMPENHARDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*, p.195

⁶ Cf annexe n°3 : questionnaire à destination des voisins de squatteurs.

préciserons la question de recherche et nous présenterons les outils à mettre en oeuvre pour répondre à l'hypothèse.

1. A l'origine du squat, des bâtiments « en vacance »

1.1. Généralités

1.1.1. Quelques constats

Selon le rapport annuel de la Fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France, en 2009, «La France compte 3,5 millions de personnes non ou mal-logées auxquelles s'ajoutent plus de 6,5 millions de personnes en situation de réelle fragilité de logement à court ou moyen terme ». Parmi ces personnes, il y aurait 100 000 personnes sans-domicile-fixe, 493 500 personnes privées de domicile personnel, 2 044 000 personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles (logements inconfortables, de mauvaise qualité et logements en surpeuplement accentué) et 861 300 personnes en situation d'occupation précaire (dont environ 221 000 personnes occupant un logement, sans droit ni titre, suite à une décision de justice prononçant l'expulsion)⁷.

Malgré le fait que le droit au logement soit un « objectif à valeur constitutionnelle » depuis 1995, ces chiffres mettent en évidence l'ampleur de la crise du logement actuellement en France.

Le 18 mars 2002, lors de la campagne pour les élections présidentielles, Lionel Jospin, candidat pour le PS (Parti Socialiste) faisait du mal-logement l'un de ses dix engagements pour la France : il souhaitait que d'ici à 2007 soit mise en place une couverture logement universelle pour parvenir à l'objectif de « zéro personne sans domicile fixe d'ici à 2007 »⁸.

Lors de la campagne pour les élections présidentielles de 2007, Nicolas Sarkozy, alors candidat pour l'UMP (Union pour un Mouvement Populaire) avait affirmé vouloir que d'ici deux ans « plus personne ne soit obligé de dormir sur un trottoir et d'y mourir de froid »⁹.

Ces déclarations mettent en évidence le fait que le mal-logement est au cœur des préoccupations politiques. Cependant, qu'en est-il sur le terrain? Quelles politiques publiques ont été mises en place pour lutter contre le mal-logement et favoriser l'accès à un logement décent pour tous?

Depuis plusieurs années, certaines associations (Droit au Logement, Les Enfants de Don Quichotte, le Collectif Jeudi Noir,...), par l'intermédiaire des médias, soulignent le fait qu'en France de nombreux logements seraient vacants et pourraient ainsi permettre de loger les personnes sans-abri. Ces associations revendiquent l'application de la loi dite de réquisition. On peut donc émettre l'hypothèse que le phénomène des squats, que l'on pourrait définir comme le fait d'occuper un logement qui était vacant afin de pouvoir se loger, soit directement corrélé à la crise du logement.

Il existe différents organismes chargés de lutter contre l'insalubrité et la vacance. A B., j'ai pu rencontrer le PACT Habitat Développement du département, structure associative financée à hauteur de 2/3 par le secteur privé (particuliers...) et 1/3 par les pouvoirs publics (Communauté Urbaine de B., Ville de B., Conseil Général). Le versement octroyé au PACT par les pouvoirs publics n'est pas versé au PACT Habitat Développement en soi mais pour des actions spécifiques qu'ils mettent en œuvre lorsqu'ils répondent à des appels d'offres. L'organisme I., société à économie mixte, est financé par des fonds propres mais aussi par la Ville de B., la Communauté Urbaine de B. et l'Etat. Par ailleurs, cet organisme est mandaté par la Ville de B. pour réaménager le centre historique de la ville depuis 2006.

J'ai contacté ces organismes qui œuvrent dans le champ de la lutte contre la vacance dans la mesure où il n'y a pas de squat sans logement ou bâtiment vacant. On peut alors s'interroger sur le phénomène de la vacance, ses raisons, son développement sur le territoire. Il s'agit également de mesurer l'ampleur des squats sur le territoire à travers les yeux d'acteurs de terrain qui mettent en place des actions en faveur de la réhabilitation de logements, de lutte contre l'insalubrité et la vacance.

⁷ FONDATION ABBE PIERRE. *L'état du mal-logement en France*. Rapport annuel 2009

⁸ <http://lci.tf1.fr/france/2002-03/dix-engagements-jospin-4858021.html> consulté le 17 mars 2010

⁹ <http://www.liberation.fr/politiques/010170161-sdf-royal-se-met-a-l-abri-des-promesses> consulté le 17 mars 2010

1.1.2. Le concept de vacance

Selon le Dictionnaire de l'Habitat et du Logement¹⁰, « Un logement est vacant lorsqu'il n'est utilisé, tout ou partie de l'année, ni comme résidence principale, ni comme résidence secondaire pour des séjours temporaires ».



Illustration 1: Façade d'un bâtiment muré à Marseille. Par Thomas AUBIN.

Selon l'INSEE, « Un logement vacant est un logement inoccupé se trouvant dans l'un des cas suivants :

- proposé à la vente, à la location,
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
- en attente de règlement de succession,
- conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple un logement très vétuste...) ».

Ces définitions soulignent le fait que la vacance ne constitue pas un statut homogène, cela peut recouvrir différentes réalités et ne constituer parfois qu'une étape. Tous les logements vacants ne sont pas disponibles. Un logement peut être vacant pour plusieurs raisons : spéculation immobilière, en attente de locataire ou d'acheteur, en attente de travaux que le propriétaire n'est pas en mesure d'effectuer...

1.2. Des points de vue divergents

1.2.1 Du côté des associations

Du côté des associations qui défendent le droit au logement, la vacance est perçue d'une façon spécifique. Ainsi, selon un document interne au Collectif Jeudi Noir qui défend le droit au logement, « Une réquisition est une occupation légitime d'un lieu laissé vide volontairement par son propriétaire sur une longue durée [...] La réquisition n'est pas une atteinte à la propriété : elle retire juste la jouissance d'un bien à un propriétaire qui manque à son devoir social d'utiliser son bâtiment »¹¹.

Deux visions s'opposent : d'une part, les défenseurs du droit au logement qui considèrent qu'un bâtiment, même dégradé, vaudra toujours mieux que dormir dans la rue, et d'autre part, les propriétaires de bâtiments ainsi que les structures qui les accompagnent pour qu'ils louent leurs biens, qui mettent en avant le fait que le droit de propriété est à protéger, qu'il faut accompagner les propriétaires et non les mettre face à une situation de fait qui serait représentée par l'installation d'habitants sans droit ni titre. Selon eux, de telles actions pourraient avoir comme

¹⁰ Sous la direction de SEGAUD, Marion, BRUN, Jacques, DRIANT, Jean-Claude. *Dictionnaire de l'habitat et du logement* : Armand Colin 2003 p. 415

¹¹ DELAUNAY, Jean-Marc. *Petit guide pratique de la réquisition citoyenne* : Collectif Jeudi Noir, 2010

conséquence un effet contraire à celui recherché : décourager les propriétaires qui voudraient louer leur bâtiment, les obliger à prendre des mesures « anti squat » (murer les entrées possibles...).

Selon Florence BOUILLON, « les occupants de logements vides le sont le plus souvent par nécessité. Le squat advient lorsque les formes ordinaires et décentes du logement sont inaccessibles. Mais s'il est d'abord un abri, un refuge, le squat est aussi un moyen d'action politique. En participant à ces occupations, les mal-logés espèrent à la fois obtenir un logement, et attirer l'attention de l'opinion publique et du monde politique sur la réalité de leurs conditions de vie »¹².

1.2.2. Du côté des institutionnels

Selon la personne que j'ai rencontrée au PACT Habitat Développement, « un logement vacant est un logement qui n'aurait pas dû se vider ». Ainsi, ils essaient de stimuler l'offre locative, d'accompagner les propriétaires pour la constitution de dossiers auprès de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) afin que les logements soient revalorisés et loués à des tarifs attractifs pour les ménages défavorisés.

Du côté de la société I., le discours est sensiblement le même : un logement vacant, en tout cas les logements dont ils sont propriétaires et qui restent vacants à ce jour sont des logements sur lesquels des projets de réhabilitation sont envisagés, mais cela prend du temps. Cet organisme travaille en collaboration avec les propriétaires privés en rachetant des bâtiments dégradés afin de les réhabiliter et de permettre à des ménages d'accéder à un logement décent.

Selon ces deux structures, la vacance constitue une étape dans l'histoire de vie d'un bâtiment. Elles essaient de lutter contre ce phénomène de façon à stimuler l'offre de logements sur le territoire afin que les personnes à la recherche d'un logement puissent accéder à un logement décent plus facilement. Cependant, ce phénomène est quelque chose de cyclique, il y aura toujours des logements vacants sans que cela ne soit inquiétant en soi pour le marché.

La personne du PACT que j'ai rencontrée, affirme que les politiques publiques sont aujourd'hui entièrement tournées vers les logements sociaux. Or, « face à une pénurie et à une crise du logement de masse, il faudrait sans doute travailler en priorité avec le parc privé car la masse de logements est située dans ce parc à ce jour ».

Au niveau de I., l'absence de volonté politique est mise en avant. Un engagement fort de l'Etat est attendu, « les collectivités locales restent démunies face à la crise du logement, elles ont besoin de soutien ».

1.3. Le cadre de la loi et la loi de la rue

1.3.1. De 1894 à 1960

La première loi sur l'habitat social est née le 30 novembre 1894 avec la loi dite Siegdried. C'est à partir de cette date que les sociétés, qui construisent des maisons salubres à bon marché et qui s'engagent à limiter leurs dividendes, bénéficient d'exonérations fiscales. Cette loi promulgue les comités locaux d'habitations à bon marché (HBM) qui mettent à disposition des logements à prix social avec une exonération fiscale.

En 1910, est créée l'Union syndicale des locataires. Georges COCHON, son secrétaire général, prône l'action directe et intervient auprès des familles menacées d'expulsion pour leur donner des conseils juridiques. Les organisations anarchistes telles que la Ligue de la grève des loyers ou la Ligue des antipropriétaires encouragent le déménagement « à la cloche de bois », qui consiste à vider son logement et à partir sans payer son loyer.

« COCHON organise également des occupations de bâtiments publics prestigieux : le jardin des Tuileries, la caserne du Château d'eau, le ministère de l'Intérieur..., dans lesquels il installe des sans-logis. Enfin, le syndicat installe des familles expulsées dans des logements vides, qui ne s'appellent pas encore des squats, mais qui en ont toutes les caractéristiques. La pratique de l'auto-réquisition est née »¹³.

Le droit au logement est reconnu comme droit social depuis 1946. La Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 énonce dans son article 25-1 : « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins

¹² BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.102

¹³ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.102

médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ».

« Le second mouvement important de squatteurs apparaît suite à la Seconde Guerre mondiale. Il manque en France 4 millions de logements dans les années 1950. Dès la fin de la guerre, le gouvernement adopte la loi de réquisition, dont les mouvements en faveur des mal-logés ne cessent depuis lors de réclamer l'application. Rappelons-en le principe. L'ordonnance du 11 octobre 1945 avait pour objet de contraindre les propriétaires privés à louer leurs immeubles et autorisait la réquisition des locaux insuffisamment occupés. Les réquisitions donnent lieu à une occupation temporaire et sont assorties d'une obligation de prestation par le bénéficiaire »¹⁴.

Après-guerre, le Comité d'entente squatteurs (CES), mouvement proche des Jeunesses ouvrières chrétiennes, est la première initiative squatteur de grande envergure en France. Les occupations touchent plus d'une cinquantaine de villes et 5000 familles seront relogées.

« Les lieux occupés sont ceux dont on estime la vacance la plus scandaleuse, châteaux et villas, immeubles appartenant à l'Eglise et anciennes maisons closes. L'idée phare du CES est de suppléer par l'action, c'est-à-dire par le squat, à la crise de l'habitat et aux insuffisances des mesures politiques pour y remédier. Il ne s'agit pas de contester le droit de propriété en tant que tel, mais d'inciter les pouvoirs publics à mettre en œuvre une politique d'habitat d'envergure en faisant la démonstration que des groupes sociaux entiers sont concernés par le mal-logement »¹⁵.

En 1948, l'instauration de l'allocation de logement familial permet aux ménages modestes de diminuer les charges du logement. La loi sur les habitations à loyer modéré est modifiée en 1949 pour reconnaître un droit à un logement décent.

« Dans les années 1960, de nombreux comités, notamment d'immigrés africains, se sont formés pour lutter contre les taudis et les marchands de sommeil. A la fin de la décennie, de gigantesques grèves éclatent dans les foyers de travailleurs. [...] Ainsi les comités de résidents de foyers seront-ils le lieu de l'élaboration des mouvements ouvriers immigrés, et de la constitution d'une force politique qui sera transmise aux générations ultérieures »¹⁶.

1.3.2. Les années 70-80

« Au début des années 1970, prend place une troisième vague d'occupations, essentiellement dans la région parisienne et le nord de la France. Les militants des comités de quartier du Secours rouge, d'inspiration maoïste, ont pour leur part une intention clairement révolutionnaire : il n'est plus seulement question d'interpeller les pouvoirs publics, mais de permettre la naissance et l'extension d'une lutte urbaine, dont on espère qu'elle finira par changer radicalement la donne politique du pays.

Entre janvier 1972 et janvier 1973, plusieurs centaines de mal-logés, encadrés par des militants, occupent illégalement et publiquement des dizaines d'immeubles, appartements et villas vacants. Mais le mouvement peine à s'étendre, à se populariser. Au final, les squatteurs sont rapidement et largement expulsés »¹⁷.

En 1977, la loi Barre crée l'aide à la pierre qui ajuste la demande à l'offre de logement par la mise en œuvre d'aides diverses (allocation personnalisée de logement, prêts d'accession à la propriété, prêts locatifs aidés) et la loi Quillot de 1982 cherche à rendre plus équitable les droits et les obligations des bailleurs et des locataires.

1.3.3. Les années 90

« Ces différents mouvements, ouvriers, révolutionnaires et chrétiens, vont construire les fondements de la lutte en faveur du droit au logement. Le savoir-faire acquis en matière de squat, de grève, de négociation et de défense du mal logé seront reconvertis, dans les années 1990, dans de nouvelles luttes. En 1987, suite à une série d'incendies meurtriers dans la capitale est créé le Comité des mal logés. Trois ans plus tard, une cinquantaine de familles maliennes occupent la place de la Réunion après avoir été expulsées de leur immeuble. L'occupation débouchera sur la création de l'une des principales associations de défense des mal-logés, DAL (Droit au logement). Une branche de DAL deviendra le CDSL (Comité des sans logis), plus spécifiquement consacré aux personnes célibataires, et très actif dans les années 1990 »¹⁸.

¹⁴ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.102

¹⁵ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.103

¹⁶ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.104

¹⁷ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.103

¹⁸ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.104

La loi Besson du 31 décembre 1990 promulgue la mise en œuvre du droit au logement et instaure les Plans départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées et les Fonds de solidarité logement. Elle stipule dans son premier article : « Garantir le droit au logement constitue un devoir de solidarité pour l'ensemble de la nation. Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment, de l'inadaptation de ses ressources, ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité, dans les conditions fixées par la présente loi, pour accéder à un logement décent et s'y maintenir ».

Depuis vingt ans, DAL ainsi que d'autres associations (le Comité action logement, Droits Devant !!, AC...) organisent campements, réquisitions de logements vides, et occupations de lieux publics, afin d'interpeller le gouvernement et l'opinion sur la gravité de la crise du logement. La médiatisation de ces occupations a débouché sur une série de lois importantes dans les années 1990. « Ces associations ont participé au lobbying permettant l'adoption de la loi instaurant un Droit au logement opposable au printemps 2007 [...] Le 27 mai 2008 a eu lieu le premier cas de suspension par le juge des référés de l'avis défavorable émis par la commission de médiation, à propos d'une demande de logement en priorité, pour Namizata Fofana, jeune mère isolée »¹⁹.

« La loi contre les exclusions du 31 juillet 1998, [comme l'ordonnance de 1945] prévoit également le recours à la réquisition, pour des locaux vacants depuis plus de dix-huit mois, dans les communes où existent d'importants déséquilibres entre l'offre et la demande de logement. Le préfet a dorénavant un droit de réquisition direct et n'a donc plus l'obligation de passer par les services de la mairie. Mais on le sait, ces lois n'ont été que très exceptionnellement mises en œuvre. Grande est la réticence à venir concurrencer le droit de propriété, jugé prioritaire à l'échelle des libertés protégées »²⁰. Cette loi met en place des dispositifs en faveur de la sortie du surendettement, crée de nouveaux régimes d'attribution de logements sociaux et instaure une taxe sur les logements vacants.

2. Vous avez dit squats?

2.1. Etymologie du terme, profil des habitants

D'après le dictionnaire Le Petit Robert 2010, le mot squatter vient de l'anglais américain « to squat » et date de 1969.

Cependant, selon Florence BOUILLON, « l'étymologie du verbe squatter provient du vieux français esquater ou esquatter, c'est-à-dire aplatis, écraser. Exporté de France aux Etats-Unis au XVIIIème siècle, to squat y signifie d'abord s'accroupir, se blottir. A la fin du XVIIIème siècle, le verbe désigne plutôt le fait de s'agripper, et la figure du squatteur devient celle du pionnier qui s'installe sur une terre inexploitée de l'Ouest, sans titre légal de propriété et sans payer de redevance. Le squatteur apparaît dans les dictionnaires français au XXème siècle, réimporté des Etats-Unis »²¹.

La nuance de définition apportée par F. BOUILLON a des conséquences orthographiques. En effet, alors que la plupart des auteurs écrivant des ouvrages relatifs aux squats considèrent que le mot est d'origine anglaise et appellent les habitants des squats les « squatters », Florence Bouillon, partant du principe qu'il s'agit d'un terme français à l'origine, les nomme « squatteurs ». Dans mon écrit, j'utiliserai le terme « squatteur », orthographié à la française.

Selon le dictionnaire Le Petit Robert 2010, un squat désigne « l'occupation d'un immeuble par des squatteurs » ou encore « une habitation occupée par un squatteur ».

Cette définition souligne le fait qu'une personne qui vivrait en squat serait « sans logement ». Nous verrons par la suite que ce n'est pas nécessairement la réalité observée sur le terrain.

On pourrait dire de façon assez convenue qu'il existe « autant de squats que de squatteurs » et on peut pressentir qu'il ne s'agit pas d'une population homogène. Plusieurs auteurs ont tenté de définir différents types de squats.

2.1.1. Du côté des auteurs

¹⁹ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.104

²⁰ BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009, p.102

²¹ BOUILLON Florence. *Les mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : Presses universitaires de France, 2009

Djemila ZENEIDI-HENRY, écrit que « Les squats concernent plusieurs catégories d'espaces : logements inoccupés, appartenant à des particuliers ou à des collectivités ou lieux désaffectés, tels que des immeubles à l'abandon. Mais il y a deux formes de squats qui correspondent à deux types d'état d'esprit différents : l'abri de fortune et le squat militant et organisé. L'abri de fortune correspond à une nécessité de protection élémentaire, la démarche est liée à la survie. [...] La seconde forme de squat correspond à des formes d'autogestion relativement organisées et avec pour support des pratiques artistiques. Ils sont quelques-uns à rêver de la trouvaille du squat idéal, puis de la reconnaissance institutionnelle de ce dernier »²².

Elian DJAOUI, citant un rapport du Comité National des personnes en difficultés, considère qu'il existe trois types de squats²³ :

- « Le premier, un habitat d'extrême misère, très proche de l'habitat de fortune, lieu de vie d'hommes d'un certain âge, occupé par des SDF ou des clochards.
- Le deuxième marqué par la violence, les conduites délinquantes et la toxicomanie. Là se réunissent des jeunes entourant un « caïd ». C'est un foyer de déviance et de délinquance.
- Le dernier où s'organise une vie collective stable que l'on pourrait qualifier de communautaire ».

Dans ce dernier, le lieu n'est pas clos sur lui-même, il entretient des échanges avec l'extérieur. Ses occupants se sont créés une forme « adaptée » d'habitat et de solidarité collective. On retrouve, majoritairement, des familles d'immigrés. Cette auto-organisation protège les individus de la précarité, de la violence de la rue, de l'assistanat, de la stigmatisation et de l'isolement. « Une ré-appropriation de l'espace et une insertion dans un réseau de solidarité permettent, dans une certaine mesure, une revalorisation identitaire par une appartenance à un mouvement collectif en opposition aux valeurs sociales dominantes. Le mouvement Droit au logement en est une excellente illustration ».

Isabelle DUMONT, géographe sociale propose la définition suivante : « endroit fermé dont l'occupation est illicite et souvent différente de l'usage prévu »²⁴.

Enfin, pour F. BOUILLON : « Le squat a différents visages. Envisagé comme résidence permanente par certains habitants, il est pour d'autres un point de chute ponctuel au sein d'une trajectoire migratoire, pour d'autres encore un lieu d'activités politiques ou artistiques. Il peut être collectif, familial ou individuel, ouvert sur l'extérieur ou pas, en quête de visibilité ou au contraire de discrétion, insalubre ou confortable, situé en centre-ville ou en périphérie, violent ou pacifique... »²⁵.

La définition proposée par F. BOUILLON souligne plusieurs éléments ; les squats peuvent avoir des finalités différentes (résidence à part entière ou abri ponctuel), un mouvement régulier entre les différents types de squats existe et la population des squatteurs est hétérogène.

2.1.2. Du côté des squatteurs

Du point de vue des premiers concernés, les squatteurs, on retrouve également différentes définitions.

Selon Noémie et Rudy, il y aurait deux formes de squats : ce qu'ils appellent le « squat à l'arrache » constitué par les squats en situation illégale et les « occupations » issues d'anciens squats qui ont obtenu une convention d'occupation et un statut légal. La distinction qu'ils proposent indique une différenciation en termes de statut juridique.

Yann considère qu'il existe plusieurs catégories de squats : les « squats d'artistes », les « squats de clodos », les « squats de sans pap' », les « squats de tox », les « squats politiques » et les « squats arrivistes ». Lorsque je lui ai demandé de préciser ce qu'il entendait par « squat arriviste », il m'a répondu : « ce que j'appelle squat arriviste est celui qui joue sur la vague ambiante. Le squat arrive à point nommé pré-électoral. Il est soutenu par le PS, les verts, etc... Certains des militants de Jeudi Noir et de Macaq ont double casquette, affiliés aussi à ces partis-là. En te renseignant, tu verras qu'ils sont sur leurs listes électorales. [...] Enfin tu remarqueras que parfois les étudiants foutus dans ce genre de squats sont « triés », en fonction de leur niveau d'études, de leur représentativité. Certains ont même des appartements. Le comble ».

Cette dernière définition est intéressante dans la mesure où elle reprend toutes les catégories énoncées par

²² ZENEIDI-HENRY, Djemila. *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre* : Editions Bréal, Collection D'autre part, 2002, p.255

²³ DJAOUI, Elian. *Intervenir au domicile* : Editions ENSP, 2004, p.51

²⁴ DUMONT, Isabelle. *Tapetul, squat, soleil. Vivre la détresse sociale en centre-ville* : Presses Universitaires de Caen 2007, p.10

²⁵ BOUILLON, Florence. *Les mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : Presses universitaires de France, 2009, p.5

les auteurs précédemment, en ajoutant la catégorie « squat arriviste ». Nous reprendrons par la suite la spécificité des occupations soutenues par le Collectif Jeudi Noir mais nous pouvons d'ores et déjà nuancer ce discours par celui d'un autre squatteur (qui ne fait pas partie du Collectif Jeudi Noir) qui considère qu'il y a une forme de « jalousie » envers Jeudi Noir compte tenu de la médiatisation de leurs actions.

Selon « Le squat de A à Z », « Squatter, c'est occuper un bâtiment abandonné, sans avoir demandé l'autorisation à son « propriétaire ». C'est, de fait, ne pas payer de loyer à des proprios qui possèdent plus d'un logement quand nous n'en possédons aucun. Squatter, c'est critiquer en actes un système qui veut que les riches continuent de s'enrichir sur le dos des pauvres. Squatter, c'est aussi habiter au sens plein du terme : c'est-à-dire libre et responsable dans son lieu de vie. C'est pouvoir y faire ce que l'on veut sans se référer à un proprio qui de toute façon n'y vit pas. C'est aussi un moyen de survie quand on ne peut pas / plus payer de loyer (un moyen qui peut mener à se questionner sur nos façons de vivre, sur le travail, la famille, la vie collective, le train-train quotidien, sur les possibilités de vivre nos idées dans une telle société) »²⁶.

Enfin, selon Swann, « je ne veux plus entendre le mot squat, il faut parler de logement alternatif. Le squat reste encore trop l'acquisition gratuite, on prend au système... il faut casser ce mot pour éviter les conflits ». Je lui ai alors demandé de me préciser ce qu'il appelle « logement alternatif » : « c'est la possibilité pour une personne de trouver un toit, son espace de vie. Cela englobe les chalets en bois, les yourtes, les péniches... C'est se redonner un espace citoyen (énergies renouvelables, vivre en harmonie avec la nature, avec les autres...) ».

Une dimension nouvelle est mise en avant, un squat, c'est un logement mais pas seulement, cela peut représenter un véritable lieu de vie, objet d'une appropriation, support d'une identité... en ce sens, parler de squat, avec les représentations qui y sont associées dans le langage courant, c'est stigmatiser aussi les personnes qui y vivent. Par ailleurs, Swann introduit le concept de « citoyenneté », on peut alors se demander en quoi le fait de squatter peut-il constituer une démarche citoyenne?

Personnellement, je fais le choix de garder la catégorisation proposée par D. ZENEIDI-HENRY, je différencierai les squats « de misère » et les squats « organisés ».

La première hypothèse selon laquelle le phénomène des squats est directement corrélé à la crise du logement est en partie infirmée. En effet, même si le squat a été utilisé comme moyen d'action politique et médiatique par certaines associations afin de dénoncer le manque de logements à un prix abordable pour les plus modestes, on peut voir que certains squats ne correspondent pas à ce cas de figure. Il s'agit de personnes qui recherchent plus qu'un toit, qui recherchent un espace de vie, voire un mode de vie spécifique.

Dans le cadre de cette recherche, j'ai fait le choix d'étudier plus précisément les « squats organisés ». Je différencierai les squats organisés et leur double finalité, ceux qui utilisent le squat comme un outil pour défendre le droit au logement, et ceux qui veulent promouvoir un mode de vie et de relation aux autres alternatif.

Les « squats organisés » peuvent recouvrir différentes réalités, cependant, mes observations de terrain m'amènent à penser que l'on peut relever de nombreuses similitudes en terme d'organisation. Pour mieux percevoir comment un squat peut s'organiser, il semble nécessaire de présenter dans un premier temps la méthode qui est employée pour « ouvrir » une occupation. En effet, on peut supposer que l'ouverture des squats organisés diffère de celle des squats qui constituent un abri de fortune dans la mesure où des précautions particulières sont prises pour anticiper les procédures juridiques éventuelles.

2.1.3. Profil des habitants

Malgré le peu de données existant sur les squats, certains auteurs ont essayé de définir les différents profils que l'on retrouve parmi leurs habitants. Ainsi, Thomas DAWANCE a différencié « le petit bourgeois traditionnel déclassé », « le loubard déchu », « les jeunes issus de milieux ouvriers traditionnels », les « étudiants » et les « travailleurs sociaux »²⁷.

Selon Birdy, squatteur, « Quand j'analyse les personnes que l'on retrouve ici, je remarque qu'on est tous des écorchés vifs quelque part. On a une histoire personnelle ou familiale difficile, on est hypersensibles ».

2.2. Ouvrir un squat

²⁶ Le squat de A à Z, collectif, avril 2007 consultable en ligne sur <http://squat.net/fr/index.html>

²⁷ DAWANCE, Thomas, mémoire universitaire pour l'Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc, 1998-1999 : *Le squat*.

2.2.1. Une procédure spécifique

Un document distribué lors du Festival Intersquat Européen explique les différentes étapes pour ouvrir un squat. « Un squat ne s'ouvre pas à l'arrache, ces quelques pages ont pour but de t'aider à monter ton plan d'action, voire ton scénario car c'est parfois dans ton intérêt de jouer un rôle... ».

Dans un premier temps, il est préconisé « d'avoir réfléchi au projet associé à l'ouverture du lieu » et de « bien choisir le groupe de personnes avec lequel on veut ouvrir le lieu ».

La première étape consiste à « repérer le bâtiment ». Pour cela, il y a quelques conseils comme se balader dans un quartier de jour comme de nuit pour voir si les lumières sont allumées, les volets fermés.. Il faut regarder la propreté des fenêtres, la boîte aux lettres... et mettre un « témoin » au bas d'une porte pour s'assurer qu'il n'y a pas de passage. « Pour le voisinage, n'hésite pas à te faire passer pour un acheteur potentiel ».

Ensuite, le futur squatteur doit se renseigner sur le propriétaire du bâtiment. Généralement, les squatteurs respectent une certaine éthique en favorisant les bâtiments qui appartiennent à des propriétaires publics voire des organismes d'assurances... Les bâtiments vides depuis au moins deux ans sont ciblés. Harry « on ne va pas embêter la petite mamie qui a économisé toute sa vie ». Julien : « on a squatté la Marquise, malgré le fait que la proprio soit une personne retraitée sous tutelle parce que le bâtiment était vide depuis 45 ans! ».

Vient alors un moment clé, « l'ouverture ». Pour cela, « il s'agit de prévoir le jour de l'installation, comment rentrer dans le bâtiment afin de changer les serrures, organiser un chez soi pour prouver qu'on est là depuis huit jours ». En effet, « depuis un an, le délai de flagrance (le temps imparti au proprio pour réclamer son bien) est passé de 48h à 8 jours. Une fois ce délai passé, le proprio ne peut plus nous virer sans mettre en route une procédure. Pour ça, le premier truc à faire [...] c'est de t'envoyer du courrier chez toi [...] le cachet de la poste fait foi. Ce sera une première preuve quand les flics viendront ». « L'ennemi principal restant le voisinage, c'est là qu'il faut jouer un rôle pour se justifier aux yeux des autres : mets un bleu de travail, casque de chantier, gilet de sécurité... Le gros risque est le « flagrant délit » mais une fois à l'intérieur et que tu as les clés, tu as le droit de contraindre les flics à ne pas rentrer ».

Une fois le squat ouvert, il faut que les habitants mettent en place des stratégies pour prouver qu'ils sont là depuis plusieurs jours. Ainsi, il est conseillé de « coller son nom sur la boîte aux lettres, sur du papier sale, tous les détails sont importants pour ne pas éveiller les soupçons ». Par ailleurs, « dans les cartons il y a de quoi tenir un siège le plus longtemps possible, en limitant le nombre d'entrées et de sorties avec de la bouffe, de l'eau, un réchaud, prouver que tu es là depuis 8 jours (ramènes tes poubelles, de la vaisselle sale, des fringues), occulter les fenêtres s'il n'y a pas de volets (tissus opaques, agrafeuse murale).

Toutes ces stratégies visent à anticiper au mieux les procédures judiciaires.

2.2.2. Des compétences particulières

« Ouvrir un squat ne s'improvise pas. Seuls quelques-uns savent ou osent le faire. Pour ne pas conduire au fiasco (à l'expulsion immédiate), l'ouverture requiert la maîtrise de plusieurs compétences, qui se situent avant, pendant et après le moment précis de l'intrusion. Deux types de compétences sont particulièrement nécessaires : un savoir-faire, qui est la capacité à évaluer (la vacance d'un appartement, l'état d'un immeuble, la tolérance du voisinage et d'un quartier) et un savoir-être, qui est l'aptitude à se faire discret »²⁸.

J'ai eu l'occasion d'observer et de participer aux différentes phases de l'ouverture d'un squat dans le cadre de mon enquête de terrain.

Le groupe était formé avant qu'un lieu soit envisagé. Les futurs occupants se répartissent en sous-groupes afin d'être plus efficaces : groupe « technique », « cuisine », « transport » et « déménagement », « communication », « nettoyage » en fonction des compétences de chacun. Chaque sous-groupe a réfléchi aux matériaux dont il aurait besoin pour l'occupation (outils, produits d'entretien, réchaud,...).

Les futurs habitants ont alors sillonné la ville à la recherche de bâtiments vacants. Ils ont déjà une liste de bâtiments vides repérés (ils assurent une « veille » et tiennent une liste à jour). Il s'agit de s'assurer que ces lieux sont

²⁸ BOUILLON, Florence. *Les mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : PUF 2009 p.156

toujours disponibles et d'étudier leurs caractéristiques (l'entrée dans le bâtiment peut-elle se faire discrètement, le bâtiment est-il exposé aux yeux des voisins, l'état des installations électriques...).

Les futurs habitants se réunissent régulièrement pour faire le point, réfléchir ensemble aux stratégies qu'ils souhaitent mettre en place en terme de communication, de solution de secours, ils « visitent » le lieu plusieurs fois, estiment les travaux qui seront nécessaires... Enfin, après avoir réfléchi aux méthodes qui semblent les plus pertinentes pour investir le bâtiment, deux personnes entrent et passent la nuit dans le bâtiment afin de préparer l'arrivée des autres.

Cette étape demande déjà d'avoir acquis une certaine expérience, de pouvoir mettre en place une organisation qui permette d'anticiper au maximum les difficultés qui pourraient surgir. Le squat organisé est souvent lié à une forme de transmission d'expérience. Les personnes les plus expérimentées « apprennent » aux débutants à s'organiser en leur donnant des astuces...

2.2.3. Une forme de transmission d'expérience

Selon Harry, squatteur, « L'ouverture, ça aussi, tu apprends au fur et à mesure. La transmission c'est dans le meilleur des cas. On peut t'apprendre comment survivre, ça arrive. Les Macaq ont fait clairement un transfert de compétences à Jeudi noir, comme les désobéissants font des transferts de compétences. Ça dépend ».

Concernant l'ouverture du squat à laquelle j'ai pu assister, l'idée d'une transmission est très claire ; un groupe de squatteurs qui s'est institutionnalisé a constitué un second groupe à partir des personnes qui faisaient partie de la « liste d'attente » pour s'installer dans leur occupation, et les ont aidé à « ouvrir » leur lieu, ils les ont « formés ». En réunion d'habitants, certains occupants parlent de cette seconde occupation comme d'un « bébé ».

3. Un habiter autrement ?

3.1. Répartition des espaces

Les squats ne sont pas nécessairement des logements vacants. Il est possible que ce soit des bureaux, des hangars, des gares désaffectées... Ainsi, la question de la répartition des espaces, notamment en terme d'espaces publics et d'espaces privés, se pose.

- **Du côté des auteurs**

Selon Marion SEGAUD, « Habiter c'est, dans un espace et un temps donnés, tracer un rapport au territoire en lui attribuant des qualités qui permettent à chacun de s'y identifier. L'habiter est un fait anthropologique, c'est-à-dire qu'il concerne toute l'espèce humaine, il est un « trait fondamental de l'être » (Heidegger, 1958). Il s'exprime à travers les activités pratiques dans des objets meubles et immeubles ; il se saisit par l'observation et par le langage (la parole de l'habitant). [...] En fait, on pourrait dire que si l'habiter est un phénomène général, il y a autant de manières d'habiter que d'individus. Dans nos sociétés, c'est la conjonction entre un lieu et un individu singulier qui fonde l'habiter »²⁹.

D. ZENEIDI-HENRY, géographe sociale, écrit que : « Le squat naît dans la rue et a un lien indéfectible avec elle [...] sorte d'annexe de la rue, abri collectif et public dans une certaine mesure. Les territoires dans les espaces publics forment comme des passerelles qui mènent au squat, lui-même objet d'appropriation. [...] Il contribue lorsqu'il est fondé sur de nouvelles pratiques culturelles, à développer une autre forme d'urbanité, une autre façon de participer à la ville et au monde »³⁰.

Elle ajoute ensuite « On peut noter que plus le squat est élaboré, plus il a tendance à être régenté par des règles de vie collective et plus il se ferme à la rue et devient sélectif. L'évolution vers un espace domestique se réalise progressivement à travers l'organisation d'une division et d'une spécialisation spatiale »³¹.

²⁹ SEGAUD, Marion. *Anthropologie de l'espace, Habiter, fonder, distribuer, transformer* : Editions Armand Colin 2008, p.65

³⁰ ZENEIDI-HENRY, Djemila. *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre* : Editions Bréal, Collection D'autre part, 2002, p.255

³¹ ZENEIDI-HENRY, Djemila. *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre* : Editions Bréal, Collection D'autre part, 2002, p. 261

Selon I. DUMONT, « [Les occupants] reconstituent les différents endroits d'une habitation normale : le coin pour dormir avec matelas, couvertures et duvets, le coin pour cuisiner grâce à un réchaud à gaz et à quelques ustensiles et le coin pour recevoir aménagé d'une table, de chaises et de fauteuils. S'ajoutent des objets communs à tous les squats : des palettes en bois pour se chauffer, des bougies ou lampes électriques pour s'éclairer, des portemanteaux, des magazines, journaux... »³²

- **Du côté des squatteurs**

Dans la plupart des squats qui m'ont ouvert leurs portes, il apparaît que la répartition des espaces dépend en grande majorité de l'agencement des pièces dans le bâtiment occupé. Cependant, selon les lieux, des choix différents sont effectués par les habitants.



Illustration 2: Détails d'un squat. Par Thomas AUBIN

Harry explique qu'au sein d'un des squats où il a vécu, « Il y a des espaces privés et des espaces publics. Les espaces privés : chacun sa chambre. Souvent mais ça dépend. Nous, au [squat X] on a vécu pendant deux ans et demi dans un espace commun, un open space de 70 m² où il y avait quatre habitants permanents et trois qui tournaient ».

A l'inverse, au sein du squat où habite Birdy, il y a différentes configurations ; certains habitants ont des appartements, d'autres sont en colocation. Il existe une forme d'intimité. Il y a des espaces collectifs mais contrairement à d'autres occupations, il n'y a pas de volonté de « vivre en communauté » même si parfois des initiatives sont prises en ce sens (organisations de repas...). Les salles communes (et notamment la cuisine) sont peu investies par les habitants. « Pas de vie en communauté, plutôt une grande colocation ».

Entre ces deux dispositions, on retrouve de nombreux squats dans lesquels les habitants ont une chambre « privée », ils partagent une ou plusieurs cuisines, les douches, les toilettes. Ces espaces sont collectifs et perçus comme la matérialisation de la « communauté », du « désir de vivre ensemble » tout en ayant la possibilité de s'isoler, une forme de « chez soi » est préservée.

3.2. Notions d'intimité, d'espace privé, de chez soi

Perla SERFATY-GARZON³³ différencie les concepts « d'intimité », de « privé » et de « chez-soi ». Selon elle, « l'intimité relève du soi et du cercle familial. [...] Il est, tout particulièrement, ce territoire à partir duquel le sujet mesure à la fois son identité et sa disponibilité à l'égard du monde, ce territoire dont il module de manière autonome la nature hospitalière [...] L'intimité est le cercle de la sociabilité élective, de l'amitié et de la parenté, le territoire où peuvent s'exprimer des arrangements sociables et familiaux définis par les habitants eux-mêmes ».

La notion de privé « recouvre des comportements tels que la liberté de s'isoler des autres, le degré de disponibilité à autrui, le choix du type de stimulations externes acceptées ou rejetées par la personne. [...] Le privé est ainsi une dynamique de distanciation par rapport au monde extérieur parce que ce dernier est perçu comme toujours tenté par l'intrusion de l'intérieur et du familial, et par la mise sous tutelle du sujet ».

Enfin, le « chez-soi » est un « territoire possible à l'habitation en intimité avec soi-même. Parce qu'il est l'espace de cette prise de conscience, il est celui de la connaissance de soi, de ses capacités et de ses responsabilités. Intimité avec soi-même, avec ses forces et ses faiblesses. Intimité avec la tentation de l'ancrage, de l'arrêt, de la stabilité et de ses sécurités. Partir de chez soi prend ainsi le sens d'une prise assumée du risque de la vie sociale, tandis que rentrer chez soi devient un repli vers le repos de soi ».

³² DUMONT, Isabelle. *Tapedul, squat, soleil. Vivre la détresse sociale dans le centre-ville* : Presses Universitaires de Caen, 2007, p. 102

³³ SERFATY-GARZON, Perla. *Chez soi, Les territoires de l'intimité* : Armand Colin, 2003

La notion de « chez-soi » semble revêtir une forte charge affective. Ainsi, E. DJAOUI écrit que « les limites du chez-soi ne se confondent pas nécessairement avec celles, fonctionnelles, du lieu habituel de vie. Cet espace caractérisé par une grande subjectivité, peut recouvrir une partie (plus ou moins importante) du logement, - chambre, bureau, grenier, jardinet – voire des espaces autres comme des territoires extérieurs ; on peut se sentir « chez-soi » dans son lotissement, sa résidence, son quartier, son hameau et pas dans son logement »³⁴.

3.3. Concept de communauté

- **Du côté des auteurs**

Thomas DAWANCE écrit : « L'occupation illégale d'immeubles est une action qui comporte des risques. Ceux-ci sont principalement liés à l'exploration de bâtiments abandonnés, à l'incertitude quant à la durée de l'occupation, à la condamnation devant le tribunal, à la répression policière, au risque de représailles et de sabotage, ainsi qu'à la stigmatisation sociale. Par ailleurs, les habitants sont placés continuellement sous la menace d'une expulsion qu'il s'agit de maîtriser au mieux afin d'en minimiser les conséquences néfastes. Ils sont également soumis à d'autres formes d'agressions extérieures dont ils doivent se prémunir autant que possible. Cette mise en danger et cette incertitude face à l'avenir sont sûrement les principaux vecteurs de solidarité et de cohésion entre squatteurs. C'est le sens de la célèbre formule de Che Guevara : « La solidarité, c'est courir le même risque ». »³⁵.

Selon Sabine KLAEGER, « Le désir d'habiter ensemble est en même temps le refus de suivre le modèle classique en vivant soit seul, soit en couple ou en famille. Il s'agit de se regrouper pour vivre en collectivité, d'investir une surface importante pour disposer d'espaces personnels et aussi d'espaces collectifs qui serviront à mettre en place des activités, qui peuvent être orientées vers l'extérieur et ouvertes au public »³⁶.

Selon le Dictionnaire le Petit Robert, la communauté désigne un « groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs ».

D'après Cherry SCHRECKER, « la notion [de communauté] peut évoquer une manière de vivre ensemble caractérisée par la solidarité entre les membres d'un groupe et qui favorise le maintien ou le développement de la paix sociale. Habituellement, la communauté est conçue comme un état idéal ; un but à atteindre »³⁷.

Elle précise que selon ARISTOTE : « La communauté est antérieure à chaque individu : « en effet, si chacun isolément ne peut se suffire à lui-même, il sera dans le même état qu'en général une partie à l'égard d'un tout ; l'homme qui ne peut pas vivre en communauté ou qui n'en a nul besoin, parce qu'il se suffit à lui-même, ne fait point partie de la cité : dès lors c'est un monstre ou un dieu ».

Les squatteurs interrogés, évoquent la vie en communauté comme corrélée à un principe de solidarité, d'entraide.

- **Du côté des squatteurs**

Selon Stéphane, pour qui la vie en squat constitue une démarche militante, « La vie de squat en elle-même véhicule des valeurs communautaires : elle implique une vie de groupe, un rapport solidaire à l'autre ».

Pierre décrit le fonctionnement d'un squat dans lequel il a habité : « C'était comme une famille. C'était plus petit [que le bâtiment Place des Vosges occupé actuellement par le Collectif Jeudi Noir], 8 personnes, il y avait un grand salon, une grande cuisine, une salle de bains, une cave à teufs, une galerie d'expo. On faisait la plupart des repas ensemble, on passait beaucoup de temps tous ensemble à discuter, à regarder des films bref c'est juste pour dire que certains à Jeudi Noir recherchent aussi la vie en communauté. A la Marquise ça n'a pas fonctionné ».

J'ai interrogé les squatteurs rencontrés en leur demandant de classer ce qu'ils estimaient être un « avantage » de ce mode de vie et un « inconvénient ».

Il apparaît de nombreuses similitudes. En effet, tous les occupants interrogés considèrent que la principale

³⁴ DJAOUI, Elian. *Intervenir au domicile* : ENSP, 2004, p.90

³⁵ DAWANCE, Thomas. *Le squat alternatif autogéré, une alternative?* : La revue nouvelle, février 2008, p.36

³⁶ KLAEGER, Sabine. *La Lutine, Portrait sociostylistique d'un groupe de squatteurs à Lyon* : L'Harmattan, 2007, p.46

³⁷ SCHRECKER, Cherry. *La Communauté. Histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne* : L'Harmattan, 2006, p.11

richesse de ce mode d'habiter est le fait d'habiter en collectivité, avec des personnes ayant des profils très diversifiés. La mixité sociale et culturelle est vécue comme une expérience « enrichissante » (Noémie, Ethry, Bomp...), qui « apprend beaucoup » aux habitants. Les notions de « partage » (Ethry, Bomp, Pierre...) et de « solidarité » (Birdy, James, Etienne...) sont également soulignées. L'image utilisée par Swann est particulièrement parlante à ce niveau : « quand t'es tout seul et que tu fais des pâtes t'en fais toujours trop, ou alors pas assez... En groupe par contre tu sais que tu peux toujours partager, quand y'en a pour un y'en a pour tous, c'est pas un souci ».

A contrario, c'est cette même vie en collectivité qui est à l'origine de ce qui est perçu comme un « inconfort » ; il faut « supporter ses voisins, le bruit, les disputes,... » (Pauline, Noémie, Sara...). Pour Stéphane, qui considère que le squat est une action militante pour défendre le droit au logement, les principaux inconforts de la vie en squat « tiennent d'abord dans l'illégalité de son statut. On fait neuf fois sur dix l'objet d'une procédure judiciaire qui nous contraint à vivre sous la menace d'indemnités d'occupation et d'une expulsion par la force publique. L'inconfort majeur, c'est donc la précarité du lieu dans lequel on vit. Mais je parle là du seul squat que je connais : le squat militant ».

3.4. Un vivre ensemble

3.4.1. Des instances de concertation

Selon F. BOUILLON « En dehors des événements de type assemblées générales et repas de quartier, une grande partie des activités qui s'y déroulent [dans le squat] est similaire à celles pratiquées au sein d'un logement ordinaire : tâches ménagères, détente, sociabilité, repos, restauration,



loisirs, télévision... C'est ce que j'ai pu observer dans tous les squats organisés que j'ai pu côtoyer au cours de ma démarche de recherche. Considéré comme « un chez soi » pour ses occupants, le squat constitue un logement que les habitants doivent entretenir. Enfin, la vie en collectivité impose la mise en place de modes d'organisation. Les habitants organisent des « assemblées générales », des « réunions d'habitants » (le vocabulaire varie selon les lieux). Ces instances leur permettent de se réunir pour discuter et décider ensemble ce qu'il est nécessaire à réaliser pour que la vie au sein du squat fonctionne le mieux possible. Selon les occupations, ces espaces sont plus ou moins redécouverts en « commissions » ou « groupes de travail ».

Selon F. BOUILLON « Les thèmes abordés au sein des AG sont récurrents et peuvent être classés en quatre catégories : les problèmes d'ordre pratique et organisationnel (travaux à effectuer, argent à récolter pour payer l'électricité, organisation du prochain repas de quartier, répartition des tâches pour la réalisation du journal...) ; les questions d'ordre théorique et idéologique (définition du [squat], de ses objectifs, de ses moyens de lutte, rapport aux institutions, aux médias...) ; la défense juridique du [squat] (documents à fournir, personnes à contacter, compte rendu des derniers événements...) ; les problèmes relationnels enfin (alcoolisme, bruit le soir, conflits interpersonnels). Ce qui fait débat, c'est donc pour l'essentiel la manière de vivre ensemble et les limites de la tolérance vis-à-vis de comportements qui présentent un caractère déviant par rapport aux règles énoncées par le groupe. L'AG est aussi un moment d'évaluation de la participation de chacun, où peuvent s'exprimer les « bonnes volontés » mais aussi se repérer ceux qui ne « jouent pas le jeu ». Car, avant tout, la participation est posée comme une exigence collective »³⁸.

Le témoignage de Yann confirme ce dernier point : « Dans celui [le squat] où j'habite, il me paraît naturel de mettre la main à la pâte [...] J'y participe par respect pour mes co-squatteurs, il y a une nécessité de visibilité (politique, artistique, etc.) pour la pérennité du logement ».

On peut s'interroger quant au fonctionnement des espaces de concertation au sein des squats organisés.

Selon Harry « Généralement, il est admis qu'une maison qui tourne bien, il y a au moins une réunion

³⁸ BOUILLON, Florence. *Les Mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : PUF, 2009, p.32

hebdomadaire pour résoudre les problèmes d'organisation de ce que j'appelle la squat académie, du crêpage de chignons et autres trucs dans le genre quoi. Après, ce n'est pas obligatoire, cela dépend. Si les gens se voient tous les jours notamment à l'occasion d'un repas, ils peuvent se dire ce qu'ils ont à se dire, et du coup ça soulage la réunion hebdomadaire, ce qui évite le côté mélodramatique etc. C'est mon point de vue. C'est vraiment dans l'histoire du bâtiment et du collectif, il y a des moments où ça tourne et d'autres, où ça ne tourne pas ».

Généralement tous les habitants de l'occupation sont conviés à ces « réunions ». Chaque personne a un droit de parole et de vote. Ainsi, une logique démocratique est mise en place. Pour faciliter la communication lors de ces espaces de parole, certaines occupations ont mis en place un cadre. Par exemple, dans une occupation visitée, un « animateur », un « distributeur de parole » et un « rapporteur » sont nommés en début de séance. Ces personnes occupent ce rôle uniquement pendant la séance en question.

Lors de ces rencontres, tous les domaines de la vie quotidienne et de la défense et de l'ouverture vers l'extérieur du lieu sont abordés. Des débats contradictoires s'organisent avant qu'une décision ne soit actée. Les habitants procèdent à un vote à main levée. Birdy explique qu'au sein du squat où il habite, « toutes les décisions sont prises au consensus ».

Dans les valeurs mises en avant par les squatteurs, le « refus de la spécialisation des tâches » (Pauline), le désir de vivre en communauté et de vivre « autrement » (Emilie) sont largement plébiscités. L'idée que chacun puisse accomplir les tâches que les autres réalisent au sein du squat est omniprésente. Cependant, dans les faits, on peut observer que ces valeurs sont difficilement applicables. En effet, ce sont généralement les personnes qui possèdent le plus important capital culturel qui vont être volontaires pour animer les réunions, qui vont rencontrer les médias, les instances politiques... activités socialement valorisées.

3.4.2. Squat subi / squat choisi

Les entretiens menés auprès des squatteurs mettent en évidence le fait qu'au sein des squats organisés, cohabitent deux profils : les personnes pour lesquelles le squat serait « subi » et celles pour lesquelles le squat serait « choisi ». Selon les groupes, on voit apparaître des logiques de groupes telles que : anciens « contre » nouveaux arrivants, manuels « contre » intellectuels...

Sur ce point, l'étude réalisée par Simon COTTIN-MARX est particulièrement intéressante. « L'arrivée du « groupe des étudiants » donne l'occasion d'observer l'intégration ou non, de ces « nouveaux », dans le « groupe des décideurs » de Jeudi Noir. On peut faire une typologie. En septembre Jeudi Noir et Macaq [Mouvement d'Animation Culturelle et Artistique de Quartier] ont recruté le groupe des « étudiants ». En février, on peut faire deux idéaux-types de ces étudiants. Une partie de ce groupe s'est tournée vers Jeudi Noir, par rapport au reste du groupe, ils sont plus dotés en capitaux scolaires. Certains ont même une expérience du militantisme – associatif, syndical ou politique. Une autre partie du groupe des étudiants s'est tournée vers l'association Macaq. Ils ont en moyenne moins de capitaux scolaires, et surtout ont des difficultés matérielles et sont logés à Rio, c'est-à-dire par Macaq ».³⁹

Stéphane (squatteur) verbalise cette idée : « Le squatteur vit le plus souvent en marge de la société. C'est un marginal. Ensuite, il y a deux types de marginalités. La marginalité anti-sociale : on est squatteur pour lutter contre la société telle qu'elle est, parce qu'on ne s'y reconnaît pas. Dans ce cas, le squat est un choix. On revendique. Et la marginalité asociale : on est squatteur car même si on aimerait bien faire partie de la société, cette dernière ne nous donne pas les moyens d'y entrer, faute de travail, de revenus réguliers. Dans ce cas, on se retrouve squatteur malgré soi. On subit ».

Pour Bompi, sans papiers, le squat est « subi ». Elle précise que « squatter ne devrait pas être un choix, il faudrait vouloir en sortir ».

Selon Sandrine GARCIA, « La contrainte sociale à l'illégalité est un effet de l'inégale répartition des richesses et de la domination qu'elle produit : être obligé de masquer des revenus pour maintenir une vie décente, quand on sait que la « crise » profite tant aux détenteurs de capitaux économiques, c'est être dans une position de « coupable » et devoir opter pour des stratégies compliquées et risquées qui ne correspondent pas forcément à des dispositions sociales »⁴⁰.

³⁹ COTTIN-MARX, Simon. *Jeudi Noir, ou les « nouveaux » militants* : Mémoire de sociologie politique soutenu le 26 mai 2008, p.51

⁴⁰ GARCIA, Sandrine. *La fraude forcée*. In: *Actes de la recherche en sciences sociales* : Genèse de l'État moderne, Vol. 118, juin 1997, p.89

Lorsqu'on analyse les propos tenus par les squatteurs en fonction de cette variable, on peut constater que les personnes, pour lesquelles le squat est un choix, estiment qu'elles sont « indispensables à l'occupation » (Noémie : « c'est au groupe, à nous, de prendre en charge les plus faibles, de les aider ») tandis que les personnes pour lesquelles le squat est subi mettent en évidence le fait qu'effectivement, ces personnes soient « moteurs » à un moment donné – ce que Cécile PECHU nomme les « entrepreneurs de mobilisation »⁴¹ - mais que leur départ ne déstabiliserait pas le groupe, (Bompi : « tout le monde peut faire ce que les autres font ici, il n'y a pas de chef ou de leaders »).

Malgré ces éléments, on peut mettre en évidence le fait que les squatteurs mettent en place une organisation qui vise à effacer les rapports dominants/dominés au sein de leur lieu de vie. Notons par exemple le fait que dans la majorité de leurs tracts ou de leur discours, les squatteurs n'hésitent pas à adopter un vocabulaire prenant en compte le féminin (exemple « les unes et les uns... »). Les réunions d'habitants ont le pouvoir décisionnel et le vote est incontournable. Par ailleurs, on peut noter une revendication de « vivre autrement » qui se traduit notamment par un rapport particulier à l'environnement et à la nature. Dans plusieurs squats, des « tables d'hôtes », « repas de quartiers » ou « bouffes populaires » sont organisés, proposant parfois des plats uniquement végétariens issus de la récupération.

Selon Yaelle DAURIOL, éducatrice spécialisée à la mission squat de Médecins du Monde, « Lorsque la population est mixte, il y a toujours un regard sur l'autre, on ne s'enferme pas dans une problématique où chacun va si mal qu'il ne peut pas faire attention aux autres »⁴².

Dans une vidéo issue du dernier Festival Intersquat Européen, Roberto donne son point de vue « On est capable de squatter les immeubles mais on est aussi capable de squatter les idées, les principes, les formes, l'agir... voilà on peut se réapproprier les choses et essayer de les redistribuer, et surtout le constat, c'est que les squatteurs et les personnes qui vivent en dessous ou dans l'exclusion, en dessous du seuil fixé par le libéral total, et ben là il se passe des choses, y'a des vraies perspectives de politiques ascendantes qui émanent des gens et de la rencontre des gens ».

- **Un mode de vie alternatif est parfois revendiqué**

Au sein de certaines occupations, une réelle volonté de « vivre autrement » est évoquée. Il s'agit des squats organisés qui défendent le droit à un « mode d'habiter différent ».

Selon François CHOBEAUX qui a travaillé sur les jeunes en errance, « quelques-uns expliquent leur engagement dans la zone par un choix politique fait d'une rupture revendiquée avec les valeurs et les normes de la société. Ces explications sont souvent entendues chez ceux qui semblent gérer leur marginalité de façon à peu près autonome et responsable, en contrôlant globalement leur consommation de produits toxiques et en s'assurant des sources de revenus régulières et relativement licites. Le mouvement squatteur et certaines formes récentes de militantisme social et politique très activiste sont alors pour eux des lieux d'investissement social, de militantisme direct, et peut-être à terme le moyen de construire et de structurer de façon argumentée des analyses sociales restées jusqu'alors sans logique réelle. Il y a peut-être ici, mais ici seulement, une identité marginale collective en construction »⁴³.

Selon Emilie MENDELS FLANDRE et Laurent LICATA, « Le squat politique est un choix économique alternatif permettant aux occupants de se dégager des impératifs salariaux. Différentes pratiques, telles que la récupération de nourriture et d'objets, la pratique du libre prix ou de la gratuité, la mise en commun des ressources, etc., sont adoptées au sein des squats politiques afin de pallier le peu, voire l'absence de ressources financières dont ses habitants disposent. Cette *débrouille* (Bouillon, 2002) permet de contourner le circuit marchand capitaliste »⁴⁴.

⁴¹ PECHU, Cécile. *Quand les « exclus » passent à l'action. La mobilisation des mal-logés* : Politix, année 1996, volume 9 n°34, p.114

⁴² *Le squat, Laboratoire du social?* : Lien social n°954, 17 décembre 2009, p.13

⁴³ CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide* : La Découverte, 2004, p.39

⁴⁴ MENDELS FLANDRE, Emilie, LICATA, Laurent. *Le squat politique : objectivation d'un idéal alternatif et support d'une identité sociale positive* : Unité de psychologie sociale, Université Libre de Bruxelles



Illustration 3: Jardin. Bal des "pas perdus". Par Christopher ROUSSEAU.

Lors du Festival Intersquat Européen qui s'est déroulé à Rome en octobre 2009, l'organisation mise en place par les squatteurs souligne ces aspects. Des repas végétariens étaient proposés, des poubelles permettant de réaliser un tri sélectif des déchets ont été mises en place... Enfin, des débats ont été organisés chaque jour permettant aux différents squats européens de mutualiser leurs expériences, leur vécu, leurs projets.

Yann, squatteur, évoque la « relative liberté créatrice et la possibilité de voir et d'entendre des formes et des expérimentations artistiques singulières » au sein des squats.



Illustration 4: Collages. Festival Intersquat Européen. Octobre 2009. Par Thomas AUBIN

Selon Marie-Hélène POGGI et Marie VANHAMME : « Partager un même lieu, c'est aussi partager les mêmes connivences esthétiques et culturelles et participer d'un espace qui serait finalement plus communautaire que public. [...] Retrouvant une place dans le cours de la vie sociale et urbaine, s'inscrivant dans l'histoire de la ville en train de se

faire, ils interviennent comme des opérateurs d'ouverture de la culture sur la ville. [...] L'occupation relève d'une volonté d'ouverture de lieux qui seraient plus accessibles, non seulement pour les « créateurs » en quête d'espace pour « travailler », mais aussi pour ce qu'on a l'habitude d'appeler le public »⁴⁵.



*Illustration 5: Performance artistique. Festival Intersquat Européen. Octobre 2009.
Par Christopher ROUSSEAU.*

Comme nous venons de le voir, dans certains squats, une volonté de « vivre autrement » est évoquée. Malgré tout, on a pu constater que les occupations avaient des normes, une certaine forme d'organisation... On peut s'interroger quant au phénomène d'institutionnalisation des squats.

- **Squat et institutionnalisation**

Selon Emilie, « Il y a plusieurs fins possibles pour les squats. Il y a l'expulsion, la signature d'une convention ou l'éclatement du collectif ».

Comme le rappelle James, « chaque lieu a son projet ». Certains squats sont envisagés comme des « outils politiques ». Les squats mis en place par le Collectif Jeudi Noir en sont une illustration. A ce sujet, Birdy explique que « Jeudi Noir n'est pas un bailleur social, il n'ouvre pas de bâtiments pour loger les gens. Le squat est un outil pour défendre une idée politique, pas une fin en soi ». D'autres lieux quant à eux, espèrent pérenniser leur logement, leur espace, notamment en essayant d'obtenir une « convention d'occupation ».

Certains squats s'organisent en association. La plupart des occupations qui souhaitent pérenniser et « légaliser » leur lieu, ont un projet associatif particulier : volonté de créer du lien social dans le quartier, de démocratiser la culture, de constituer un « laboratoire social » où différents profils se côtoient.

Au sein d'une occupation qui bénéficie d'une « convention d'occupation » depuis deux ans, les habitants ont mis en place des critères « d'admission ». Actuellement, ce sont les « femmes » qui sont privilégiées et les « chiens » sont refusés, car les habitants estiment que ces conditions sont nécessaires pour qu'un certain équilibre perdure au sein du bâtiment.

⁴⁵ POGGI, Marie-Hélène, VANHAMME, Marie. *Friches squats et autres lieux, Les friches culturelles, genèse d'un espace public de la culture* : Actes Sud, 2005, p.43

Au sein d'une autre occupation, un véritable projet social et culturel a été mis en place. L'association des habitants compte d'ailleurs des personnes salariées pour coordonner les différentes activités proposées par le lieu. Les habitants ont organisé un festival à destination des enfants durant les vacances scolaires en leur proposant différentes activités et spectacles.

La question de l'institutionnalisation des squats est à relier aux rapports entre squats et institutions,

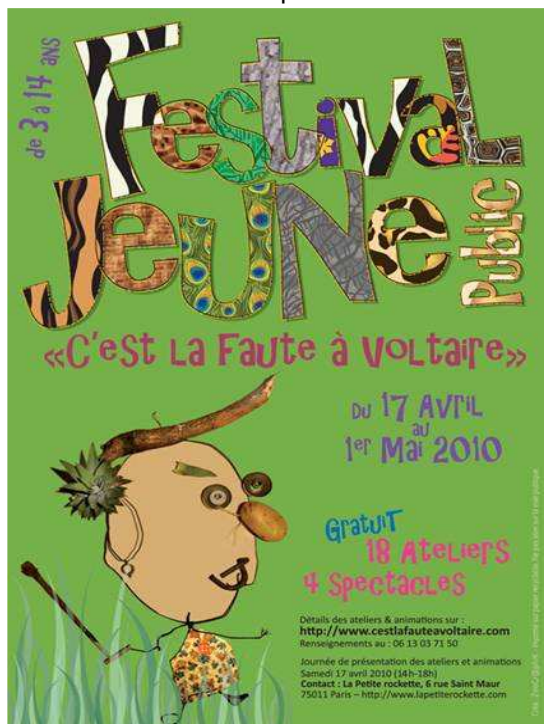


Illustration 6: Affiche présentant un Festival pour enfants organisé au squat La Petite Rockette à Paris.

notamment avec les pouvoirs publics.

Selon Harry, « Tout dépend de l'envie du collectif. Moi, je ne sais pas. Tout dépend de ce que tu viens chercher : un logement, un poste de Directeur d'espace culturel ? Et à la fois, il peut pas y avoir quinze postes de Directeur d'espace culturel. Si on étudie d'autres expériences, on voit qu'à Berlin aujourd'hui, il n'y a plus qu'un seul squat, et tout le reste est regroupé en « house project » qui ont été légalisées. Maintenant ils ne laissent plus aucun nouveau squat se mettre en place. C'est une sorte de « muséification » du squat et de la marge qui a été institutionnalisée et enfermée. En effet, on peut craindre qu'à Paris, qu'au bout d'un moment, il y ait quinze conventions de signées, et la fin des squats. Qu'ils disent : fini les conventions, allez voir les autres qui en ont signé ! ». C'est un danger, bien sur. Le danger aussi, est le durcissement de la législation. C'est un vrai danger ».

4. Un autre rapport au monde

4.1. Les squats et leur environnement

4.1.1. Les relations avec le voisinage, entre nécessité stratégique et volonté humaniste

En ce qui concerne les squats, lorsque l'on interroge la population, on se rend compte que dans la majorité des cas, le mot « squat » qui n'implique rien d'autre qu'une « occupation sans droit ni titre » juridiquement, est associé à « violence, drogue... ». C'est pour effacer ces fantasmes que les squatteurs « organisés » prennent les devants et vont à la rencontre des habitants du quartier qu'ils investissent. Comme le disait un squatteur, « le premier qui portera plainte si y'a un souci ce n'est pas le propriétaire mais les voisins. C'est pour cela qu'on doit aller les voir pour leur montrer qu'on est comme eux, qu'on ne cherche pas à leur nuire et qu'on ne va pas amener de la violence dans leur quartier. La stratégie de communication envers le propriétaire et les voisins est la même : essayer de ne pas faire peur, de rassurer en mettant en avant notre besoin d'avoir un toit ».

Le Collectif Jeudi Noir essaie également de mettre en place des stratégies pour être perçu comme de « bons squatteurs ». Ainsi, selon un document interne, « Si un voisinage hostile peut mettre en péril votre réquisition, en revanche un voisinage allié constitue un argument extrêmement puissant pour obtenir la bienveillance du commissariat local, et des délais auprès du juge lors du procès. Il est important de nouer des liens avec les associations de riverains, les commerçants, les enfants, les retraités...

Il est impératif d'aller vers les voisins, dès que votre présence est découverte. L'information « qu'il y a des squatteurs » va faire le tour du quartier dans l'heure, et il est important de couper court immédiatement à la psychose. Ne pas hésiter à aller discuter avec eux, se présenter, insister sur votre situation difficile, sur le scandale que représentent les bâtiments vides... Les voisins, surtout dans les quartiers un peu chics, ne voient pas d'un bon œil l'arrivée de jeunes en difficulté financière. Ils n'ont pas pitié de vous, donc habillez-vous bien pour aller les voir, et jouez plutôt sur l'identification : vous êtes des travailleurs comme eux, vous vivez honnêtement, mais les loyers sont devenus fous, et la seule solution est de réquisitionner »⁴⁶.



Illustration 7: Représentation de la compagnie Jolie Môme à La Marquise. Squat du Collectif Jeudi Noir, Place des Vosges. Par Christopher ROUSSEAU.

Isabelle COUTANT a réalisé l'étude d'un squat de son quartier d'habitation. En allant à la rencontre des habitants du quartier, elle a pu mettre en évidence cet élément : « La cohabitation, les interactions quotidiennes, pourtant sources de heurts, sont aussi à l'origine d'une connaissance pratique qui annule les fantasmes susceptibles d'émerger face à une telle situation. Avec le temps, les squatteurs semblent s'être « intégrés » au moins au « paysage ». [...] Si les squatteurs sont « tranquilles », s'ils « respectent » le voisinage, ce sont de « bons voisins » et donc de « bons squatteurs » »⁴⁷.

Lorsque j'ai voulu vérifier ce constat sur le terrain, en proposant un questionnaire aux voisins d'un squat, je n'ai eu que deux retours sur soixante questionnaires déposés dans les boîtes aux lettres. On peut émettre l'hypothèse que le squat est en effet « intégré » dans le quartier et que les voisins y sont relativement indifférents, que la présence des squatteurs ne les dérange pas outre mesure.

4.1.2. Des espaces prévus pour les visiteurs

Au sein de la majorité des squats organisés, des espaces sont prévus pour accueillir d'éventuels visiteurs. Ces « sleeping » sont destinés à héberger les personnes de passage, notamment les habitants d'autres squats.

Emilie : « y'a une pièce qu'on laisse vide, en fait elle est pas destinée à rester vide hein, elle est plutôt

⁴⁶ DELAUNAY, Jean-Marc. *Petit guide pratique de la réquisition citoyenne* : Collectif Jeudi Noir, 2010

⁴⁷ COUTANT, Isabelle. *Politiques du squat, scènes de la vie d'un quartier populaire* : La Dispute, 2000, p. 114

réservée pour les camarades qui seraient en galère ou qui voyagent. On offre un toit pour une courte durée. Du coup, on n'aménage pas la pièce, chaque personne ou groupe qui veut squatter le squat ramène son matériel. C'est une forme de solidarité, c'est normal, c'est ce que tout le monde fait avec sa famille, non? ».

4.1.3. Intersquat

Harry : « On essaie de mettre en place une dynamique au niveau de Paris et après rejoindre les trucs plus ou moins existants au niveau de la France, de l'Europe, au niveau mondial etc. A travers des événements. On essaie de faire un événement par an à l'échelle européenne, il y a eu Bruxelles, Rome, et prochainement Berlin. Les deux premières fois, c'était un peu plus artistique, là l'idée c'est d'aller plus vers le côté « échanges, forums ». Au niveau national, on doit partir à Rennes bientôt. Petit à petit, on essaie de tisser des liens entre les collectifs. L'intérêt déjà c'est qu'on se connaisse, qu'on échange les savoirs faire, les compétences, d'être plus forts, plus structurés. D'apporter une réponse de plus en plus structurée, comme l'histoire des squats. Au début, il y a des artistes tous fous, puis quelques années après, regarde. La Petite Rockette c'est clairement une machine de guerre. D'ailleurs, ils ont signé une convention, ce sont eux qui ont mis une pression. La Mairie n'est pas venue un jour nous dire : « c'est bien ce que vous faites, voilà les clés », non, ça a été un long combat ».

Selon la présentation du site de l'Intersquat parisien, « En 2005, les personnes, les acteurs de différents lieux ou collectifs parisiens et d'Ile de France se sont rencontrés autour de certaines valeurs : le respect de chaque entité, de ses choix organisationnels et identitaires. En bref, l'acceptation de la singularité de chacun (squat, lieux de création, de production artistique, culturelle, subventionnés ou non, groupes informels, collectifs hors les murs...). La libre adhésion à l'Intersquat. Chacun conservant l'entière maîtrise de son rythme et de ses objectifs. Le refus de tout dogme, de toute domination. Le déni de toute hiérarchie. Ce qui a permis de : mutualiser nos expériences et connaissances (en matière de droit, de politique locale ou sociale, d'organisation...) sur l'évolution d'un lieu, depuis son ouverture jusqu'à sa fermeture, nous connaître les uns les autres, pour être plus performants et solidaires face aux difficultés parfois rencontrées, cerner les problèmes, les besoins, les objectifs de chacun : notre place dans la cité (et ailleurs!), penser à la création d'un réseau régional puis français et regarder un peu vers nos amis européens pour mettre en commun les objectifs, personnes et collectifs d'acteurs locaux, nationaux et supranationaux »⁴⁸.

4.2. Squatter, un acte politique

4.2.1. De la réquisition à la désobéissance civique

Selon le Dictionnaire de l'habitat et du logement, la réquisition désigne un « Procédé exceptionnel mis en œuvre par l'administration et qui consiste à contraindre de façon unilatérale et autoritaire, une personne physique ou morale à céder temporairement l'usage de biens immobiliers au profit de particuliers dans un but d'intérêt général ». « Réserve originellement à la satisfaction des besoins militaires, cette procédure a été entendue par la suite au logement des civils, fonctionnaires ou réfugiés, puis aux personnes dépourvues de logement ou mal logées en temps de guerre comme de paix. A l'heure actuelle, trois régimes différents de réquisitions de logement coexistent : le pouvoir de réquisition du maire ; le droit de réquisition d'office du préfet ; la réquisition avec attributaire.

Le maire doit, au titre de ses pouvoirs de police administrative générale, « pourvoir d'urgence à toutes mesures d'assistance et de secours » nécessaires (art. L. 2212-2-5° Code Général des Collectivités Territoriales). Une jurisprudence administrative constante lui reconnaît, sur ce fondement, la possibilité de prononcer à titre exceptionnel, la réquisition des locaux nécessaires au relogement de familles sans abri lorsque le défaut de logement est de nature à apporter un trouble grave à l'ordre public (catastrophe naturelle, sinistre...).

Le préfet exerce un droit de réquisition d'office institué par l'ordonnance du 11 octobre 1945 (articles L.641-1 et suiv. Du Code de la Construction et de l'Habitation) dans toutes les communes où sévit une crise du logement. Il peut procéder, sur proposition du service municipal du logement (chargé, sous son contrôle, de répertorier les locaux disponibles) et après avis du maire, à la réquisition totale ou partielle de locaux vacants, inoccupés ou insuffisamment occupés, au bénéfice des personnes dépourvues de logement, logées dans des conditions insuffisantes ou expulsées par suite d'une décision de justice devenue définitive. La durée de réquisition est d'un an renouvelable et ne peut excéder cinq ans (sauf exception).

Utilisée massivement jusqu'en 1948 (avec plus de 20 000 réquisitions en 1946), l'ordonnance de 1945 a vu son application se réduire progressivement à partir des années 1960 (environ 1000 attributions annuelles), connaissant de nos jours une quasi désaffection (130 réquisitions en cours en 1980, exclusivement à Paris). La pression des associations, dans un contexte où les situations de précarité et d'exclusion sont en recrudescence, a incité les pouvoirs publics à relancer les réquisitions sous une forme renouvelée.

⁴⁸ <http://www.intersquat.org/index.php/cest-quoi-ca>

L'article 52 de la loi du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions instaure, à côté du logement d'office, la réquisition avec attributaire (art. L. 642-1 et suiv. Du CCH) également mise en œuvre par le préfet. Destinée à remédier aux importants déséquilibres entre offre et demande de logements existant dans certaines communes au détriment des personnes défavorisées, cette nouvelle procédure concerne seulement les logements vacants depuis plus de dix-huit mois.

Elle se caractérise essentiellement par sa durée (d'un à six ans, voire douze ans si l'importance des travaux de mise aux normes d'habitabilité le justifie) et par le fait qu'elle interpose entre le titulaire du droit d'usage des locaux (qui ne peut être qu'une personne morale) et le bénéficiaire (personne justifiant de ressources inférieures à un plafond fixé par décret) un attributaire de mise en état d'habitabilité et assure la gestion locative des logements. L'effectivité de ce mécanisme dépendra, pour l'essentiel, de l'exercice de cette médiation, destinée à sécuriser les propriétaires, et de la recherche d'une solution de logement définitive à l'issue de la période de réquisition (soit par un bail directement conclu entre le bénéficiaire de la réquisition et le propriétaire, soit par une offre de relogement, en HLM faite par l'attributaire, ou, à défaut, par le préfet)⁴⁹ ».

La « réquisition » a donc un fondement juridique. Cependant, ce sont les autorités qui sont en capacité de faire appliquer cette mesure, elle n'est pas envisagée à l'initiative de citoyens. On parle alors d'une action de « désobéissance civile » ou « civique ».

4.2.2. Définition de la désobéissance civile / civique

- **Du côté des auteurs**

« Contrairement au révolutionnaire qui n'emprunte pas ce détour parce qu'il a perdu tout espoir d'amender un régime rejeté en bloc, et à la différence de l'anarchiste qui récuse toute forme d'autorité instituée, les pratiquants de la désobéissance civile contestent certaines normes de l'intérieur même de l'Etat de droit. [...] De ce point de vue, [...] la désobéissance civile pourrait bien apparaître – paradoxalement on en convient – comme un renforcement des institutions : en provoquant une saisie plus claire de leurs idéaux fondateurs et en suscitant une pratique plus cohérente avec ceux-ci, elle stabilise l'Etat de droit démocratique »⁵⁰.

Selon la revue *Territoires*, « La désobéissance civile est un refus individuel de respecter la loi pour des raisons dictées par sa propre conscience : dans ce cas, le droit naturel prévaut sur le droit positif. [...] Le philosophe américain Henry David Thoreau a le premier conceptualisé cette attitude, dans son livre *La Désobéissance civile*, publié en 1849. Il avait lui-même désobéi individuellement en refusant de payer ses impôts à un Etat qui faisait la guerre au Mexique insurgé et pratiquait l'esclavage. Thoreau n'a pas tenté de protester collectivement contre la guerre et l'esclavage, il a opposé à l'arbitraire de l'Etat américain son refus individuel de verser des impôts. Même si les deux expressions, « désobéissance civile » et « désobéissance civique », proviennent de la même racine latine *civitas*, la cité, il y a donc une grande différence entre la désobéissance « civile » , celle de l'individu isolé qui se dresse au nom de sa conscience contre un état d'oppression, dont il est seul à juger le caractère asservissant, et la désobéissance « civique », celle qui s'appuie sur des combats collectifs, sur une solidarité assumée entre des militants qui ont ensemble réfléchi à la nécessité de violer la loi pour faire avancer leurs luttes et faire progresser l'ensemble de la société »⁵¹.

Malgré la distinction entre désobéissance civile et civique, de nombreux auteurs utilisent les deux termes de façon synonyme. Ainsi, les citations suivantes sont à entendre au sens de « désobéissance civique » et non « civile ».

T. DAWANCE fait le lien entre la désobéissance civique et la réquisition : « Dans ce contexte [de crise du logement], l'occupation illégale d'immeubles apparaît comme un acte de désobéissance civile qui permet de s'approprier un bien dénué d'utilité afin de couvrir des nécessités de base (logement, culture, socialisation, adresse légale...) ; il s'agit d'une forme d'auto-réquisition qui permet à ses occupants de matérialiser par eux-mêmes leur droit au logement »⁵².

Selon le *Petit manuel de désobéissance civile à l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde*, les

⁴⁹ Sous la direction de SEGAUD, Marion, BRUN, Jacques, DRIANT, Jean-Claude, COLIN, Arnaud. *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, 2003

⁵⁰ Fruit de séminaires organisés par le Centre de philosophie du droit de l'ULB. *Obéir et désobéir. Le citoyen face à la loi* : Collection de philosophie politique et juridique. Editions de l'Université de Bruxelles, 2000. p.17

⁵¹ SIRE-MARTIN, Evelyne. *Le mensuel de la démocratie locale* : Territoires, N°488, mai 2008, p.22

⁵² DAWANCE, Thomas. *Le squat alternatif autogéré, une alternative ?* : La revue nouvelle, février 2008, p.31

grands principes de la désobéissance civile et de la non-violence sont « l'objection de conscience et la non coopération avec l'oppression », « vérité et témoignage », « responsabilité », « défense du bien commun » (« La désobéissance civile implique en effet la défense d'un intérêt qui dépasse l'intérêt strictement individuel de celui qui la pratique. Elle tire une partie de sa légitimité du fait qu'elle affirme défendre justement l'intérêt général contre des pratiques, une politique, des lois qui le contrediraient »), le « collectif » et « l'empathie et le plaisir ». « Le plaisir, s'il n'est pas l'essentiel de l'action, en représente néanmoins une composante majeure. Il y a d'abord la « fraternité des armes » qui pour les non violents prend la forme d'une convivialité militante rendue possible par la fréquentation régulière de son groupe affinitaire, le partage d'émotions fortes, la très grande confiance permise par les briefings et débriefings qui bornent les actions, les liens tissés avec tels ou tels camarades à qui l'on doit de fières chandelles, etc. Il y a également le plaisir de la transgression [...]. Ajouté au sentiment d'agir concrètement, d'être enfin efficace, d'ajouter sa pierre, même modeste, à l'édification d'un rapport de force qui met dans l'embarras des adversaires qu'on croyait tout puissants, et le plaisir devient brûlant et addictif... Ce faisant, il rend plus fort l'individu, et son groupe, et aide à tenir tout au long de la campagne menée, action après action, jusqu'à la victoire finale... »⁵³.

- **Du côté des squatteurs**

Pauline : « Bien sûr que le squat constitue, de fait, un acte de désobéissance civique. On lutte collectivement pour défendre un droit qui devrait être inaliénable, le droit au logement. Le droit à ce que nos enfants vivent dans de bonnes conditions. Malheureusement actuellement le système ne se bouge pas, les élus ne font pas leur boulot. Du coup, nous le peuple, c'est la seule et dernière possibilité qu'on a. On a besoin d'un logement? Il y a des logements vides? On les prend! De plus, on essaie d'informer, et de former d'autres gens pour que ça s'étende ».

Julien : « Nous on s'attaque à l'inaction des pouvoirs publics en matière de logement et à leurs lois inefficaces ou contre productives. Le moyen, c'est s'en prendre à l'inexercice du droit de propriété ; (pas le droit de propriété en lui-même, son inexercice, un bâtiment vacant depuis longtemps). Le squat ça n'est donc qu'un moyen comme je te disais, pas une fin en soi, du coup ça c'est pour moi à rattacher aux notions de désobéissance civique et civile mais ça implique des conditions et c'est valable une fois tous les recours épuisés (comme pour les OGM si tu veux). Du coup, comme je te l'expliquais le type qui prend un bâtiment dans son coin, qui ne le rend pas public et prend peu de risques, il peut se dire que c'est de la désobéissance civile, mais pour moi ça n'en est pas. Tant mieux pour lui s'il s'organise bien et comme il veut et qu'il invente sa propre communauté ses règles etc... Il dormira bien la nuit mais ce n'est pas un acte citoyen ».

Pierre : « Si tu veux mon avis sur la désobéissance civile, je pense qu'expliquer sa démarche aux habitants du quartier, c'est déjà une forme de médiatisation, donc c'est déjà de la désobéissance civique ».

Pour Birdy, « oui, c'est un acte de désobéissance civile vu comme ne pas être d'accord, faire acte de désobéissance en ce qui concerne quelque chose qui ne touche pas que l'individu mais la société civile dans son ensemble. Ne pas respecter une loi qui semble injuste. Ca correspond à une certaine vision de la société ». Le squat est « une conséquence des valeurs qui peuvent être portées. Je ne me considère pas comme un militant pur et dur. J'ai le sentiment d'être actif au jour le jour dans mon comportement aux autres, à mon travail, dans ce que j'achète, je suis informé. Ce sont des valeurs qui ne découlent pas du squat, c'est plutôt dans l'autre sens. Valeurs de respect, de plus d'importance pour la personne humaine ».

- **Et l'opinion?**

Pour sortir de cette vision binaire auteurs / squatteurs, on peut s'interroger quant à l'avis de la population sur les réquisitions.

L'IFOP a réalisé un sondage pour le quotidien L'Humanité à ce sujet⁵⁴. Les français seraient 69% à se déclarer « favorables » à la « réquisition par les pouvoirs publics des logements privés inoccupés ».

Les personnes de moins de 35 ans sont les plus favorables avec un taux atteignant près de 84% pour la tranche des 18-24 ans tandis que les personnes de 65 ans et plus sont davantage réfractaires avec près de 42% d'opinions défavorables.

5. De la problématique aux outils de vérification

⁵³ RENO, Xavier. *Petit manuel de désobéissance civile à l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde* : Editions Syllepse, 2009, p.38

⁵⁴ Cf annexe 5, article du quotidien L'Humanité.

5.1. Problématique

A travers cette étude, nous avons mis en évidence les étapes qui permettent l'ouverture d'un squat et l'organisation de la vie quotidienne au sein de ces espaces. Nous avons dû passer par des généralités parfois, dans la mesure où chaque lieu a ses spécificités, sa dynamique... Cependant, on retrouve certains points communs au sein de tous les squats.

Cette recherche a mis en évidence des paradoxes.

- **Notion de communauté et espaces privés**

Lorsque les squatteurs évoquent la communauté comme un idéal, une volonté de vivre ensemble, autrement, en mettant en place des rapports horizontaux avec des valeurs telles que la solidarité ou l'entraide, on n'imagine pas qu'au sein des squats, des espaces privés puissent être pensés. Or, malgré quelques exceptions, il s'avère que dans la majorité des squats, chaque habitant peut trouver un espace « à lui ». Ainsi, le concept de « propriété privée » n'est pas nécessairement remis en question.

- **Mixité sociale, richesse et frein**

Dans de nombreux squats, la mixité sociale est présentée comme voulue, souhaitée, choisie. Elle serait d'ailleurs à l'origine de rencontres « enrichissantes » pour les habitants, « d'apprentissages ». Malgré tout, on relève que c'est cette hétérogénéité des profils qui complique la gestion du quotidien. On aurait pu penser que les squats organisés par le Collectif Jeudi Noir soient quelque peu différents en raison de la tranche d'âge ciblée pour leurs actions (étudiants et jeunes travailleurs précaires). Cependant, d'après les habitants interrogés, il existe également un phénomène de « classes », avec d'une part les « anciens » et d'autre part les « étudiants ».

- **Une volonté d'instaurer des rapports horizontaux... et un phénomène de lutte des classes**

Au sein de toutes les occupations visitées dans le cadre de cette recherche, on voit apparaître le même phénomène ; il y aurait le groupe des « décideurs » et les autres ou encore le groupe des « manuels » et celui des « intellectuels » qui vont aux réunions, enfin, on peut retrouver le groupe des « anciens » et celui des « nouveaux ». Dans un documentaire sur les mouvements anti CPE, un sociologue évoquait le fait que, malgré une volonté très forte des « nouveaux mouvements sociaux » d'instaurer des modes d'organisation non hiérarchisés, on retrouvait parmi les militants les étudiants issus des classes moyennes. De plus, les hommes étaient plutôt porte-paroles... et les femmes les « petites mains » du quotidien qui distribuaient les tracts... Ainsi, paradoxalement, dans les collectifs les plus informels, le phénomène de reproduction de la société serait plus fort que dans les structures associatives.

- **Squat et action non violente**

Squatter constitue une démarche violente. Elle peut l'être dans les faits mais aussi symboliquement. S'introduire « chez » quelqu'un, dans un bâtiment où on n'a pas le droit d'aller, représente une certaine forme de violence. Cependant, les squatteurs revendiquent majoritairement une volonté de non-violence, considérant que la société, individualiste, est extrêmement violente pour les individus. Il s'agit d'un paradoxe. Les squatteurs ne veulent pas nécessairement faire une « révolution ». Souvent, ils aspirent à pérenniser un lieu, en passant par une légalisation et une forme d'institutionnalisation. Ils souhaitent trouver une place dans une société qui les a exclus. Il y a une certaine volonté d'intégration. On retrouve cette idée dans le fait que les squatteurs mettent en place des actions en direction du quartier par exemple.

- **Désobéissance civique et citoyenneté**

Lorsqu'on compare la définition de la citoyenneté des squatteurs et celle d'un échantillon témoin⁵⁵, on constate que les squatteurs mettent davantage en avant des valeurs, telles que la solidarité mais évoquent aussi une certaine forme de militantisme, de « citoyenneté vigilante ». L'échantillon témoin définit principalement la citoyenneté comme un ensemble de « droits et de devoirs ». Les échantillons interrogés ne sont pas significatifs mais au vu des résultats obtenus, on peut émettre l'hypothèse que les personnes qui habitent en squat aient un rapport à la citoyenneté, aux autres et aux évolutions de la société, différent. Elles semblent plus sensibles à ces questions que les personnes en population générale. On peut alors se demander si finalement les squatteurs ne sont pas « plus citoyens » que d'autres personnes, en réinterrogeant l'état de droit démocratique, en reprenant des modes

⁵⁵ Cf annexe 6

d'organisation basés sur la démocratie directe, participative.

Le squat est souvent synonyme de « bruit, d'odeurs, d'obscurité, de chiens, de drogue, d'alcool et de violence »⁵⁶ Selon F. BOUILLON, « Les squatteurs ont mauvaise réputation. Ils incarnent l'angoisse de nos sociétés modernes vis-à-vis du parasitisme. Parce qu'ils s'emparent d'un bien appartenant à autrui, les squatteurs sont vus comme des profiteurs. Parce qu'ils sont mobiles, ils sont assimilés aux vagabonds. En contrevenant au droit de propriété, ce sont aussi l'ordre public, les libertés individuelles et la sécurité qu'ils semblent menacer. Le stigmatisme est enfin renforcé par la déviance »⁵⁷.

Or, on a pu voir que dans les faits certains squats, sans doute une grande minorité, ont développé une organisation et un mode d'habiter alternatifs. Le squat n'est pas uniquement lié au mal-logement en terme de manque de logements mais il recouvre parfois un manque d'espaces au sein desquels on peut « vivre comme on le souhaite ».

• Squats et citoyenneté

Pascale JAMOULLE écrit que les squats organisés : « offrent une vie communautaire, des espaces d'expression et de liberté que les squatteurs ne trouvent ni dans les dispositifs d'urgence proposés aux sans-abri ni dans les logements privatifs. L'hébergement y est non conditionnel. Les collectifs n'imposent pas d'horaires, hébergent les familles, les enfants, les animaux. Ils stimulent la démocratie directe et les réseaux de solidarité entre pairs »⁵⁸.

Selon le dictionnaire le Petit Robert, citoyen désigne : « celui qui appartient à une cité, en reconnaît la juridiction, est habilité à jouir, sur son territoire, du droit de cité et est astreint aux devoirs correspondants ».

Guillaume BERNARD et Frédéric MONERA rappellent que « L'émergence du concept moderne de citoyenneté est intimement liée aux premiers instants de la Révolution française. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 investit l'individu de droits et d'une responsabilité majeurs. En devenant citoyen, il devient en même temps décideur de son propre sort politique. Détenteur d'une part de souveraineté qui n'est plus divine, il se trouve en même temps investi d'une responsabilité importante : celle de décider pour lui-même, certes, mais aussi pour les autres, ceux qui sont eux-mêmes également détenteurs d'une part de cette souveraineté et ceux qui n'en disposent pas (les femmes, les enfants, etc.). Il décide aussi pour l'avenir engageant les générations futures »⁵⁹.

Les squatteurs expérimentent la citoyenneté à travers plusieurs dimensions :

- l'accès aux droits et notamment le droit au logement en participant à des occupations de bâtiments vacants mais aussi le « droit de résistance à l'oppression de l'article 2 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et du préambule de la Déclaration universelle de 1948, et le droit à l'insurrection proclamé par l'article 35 de la Constitution de 1793 »⁶⁰.
- au niveau culturel, les squatteurs proposent des activités ouvertes sur le quartier : des expositions, des spectacles, des concerts...
- le lien social est mis en avant. Un mieux vivre ensemble est expérimenté quotidiennement, via des modes d'organisation horizontaux et des tentatives de fonctionnements véritablement démocratiques, ou chacun, notamment celles et ceux qui sont généralement oubliés, a la possibilité de trouver un espace de parole, de s'exprimer et d'être force de propositions.
- La notion de respect des cohabitants, mais aussi de l'environnement est essentielle.

La citoyenneté est un concept abstrait. Il apparaît que ce concept revêt un caractère différent pour chacune et chacun d'entre nous. Cependant des similitudes apparaissent chez les squatteurs interrogés : la notion de collectivité, de respect et d'engagement. Valeurs difficiles à mettre en place au quotidien mais ils ont le mérite d'essayer et de vouloir travailler en ce sens.

Les personnes, pour lesquelles le squat est choisi, souhaitent œuvrer et aller vers un mieux vivre ensemble, mettre en place au sein de la société des espaces de liberté, des espaces alternatifs et autogérés qui permettent à l'individu de s'épanouir sereinement, en harmonie avec son environnement.

⁵⁶ *Le squat, laboratoire du social?* : Lien social n°954 17, décembre 2009, p.11

⁵⁷ BOUILLON, Florence. *Les mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : PUF, 2009, p.1

⁵⁸ JAMOULLE, Pascale. *Fragments d'intime, amours, corps et solitudes aux marges urbaines* : Alternatives sociales, La Découverte, 2009, p.111

⁵⁹ BERNARD Guillaume, MONERA, Frédéric. *L'instruction civique pour les nuls* : First Editions, 2010, p.89

⁶⁰ SIRE-MARIN, Evelyne. *Territoires* : le mensuel de la démocratie locale n°488, mai 2008, p.28

- **Squat subi / squat choisi... vers une nouvelle définition?**

Nous avons choisi comme point de départ à cette recherche la définition proposée par D. ZENEIDI-HENRY en catégorisant les squats selon qu'ils sont « de misère » (constituant un abri de fortune...) ou « organisés » (possédant une certaine forme d'organisation collective).

Or, en observant et en interrogeant les squatteurs, on a pu mettre en évidence le fait qu'au sein de squats « organisés », deux profils d'habitants co-habitaient. Ceux pour qui le squat est le fruit d'une volonté manifeste et ceux pour qui le squat est une solution matérielle, un logement, et qui souhaiteraient intégrer un logement « classique ».

Ainsi, on peut se demander s'il ne serait pas pertinent de proposer une nouvelle définition des squats selon ces critères et différencier ainsi les personnes pour lesquelles le squat est un choix et celles pour lesquelles il est subi.

- **Le squat, une forme de tremplin pour accéder à un logement?**

Si on considère les personnes pour lesquelles le squat est « subi », on peut se demander si le passage par un squat, une forme de vie organisée et collective, ne serait pas une première étape à franchir pour ensuite envisager d'intégrer un logement autonome plus « classique ».

Selon Pascale JAMOULLE, « Si la vie en rue peut être une répétition de traumatismes anciens, elle participe aussi parfois à leur résolution. Ainsi, des précaires trouvent du sens et du soutien dans les collectifs qui naissent aux marges urbaines. En rue, vivent des réfractaires sociaux, qui rêvent d'autres formes de vie en commun, alternatives aux modèles globalisés du couple, de la compétition et du consumérisme. Certains se regroupent, s'impliquant dans des collectifs où se bricolent des formes de relations sociales souples, solidaires et restauratrices (comme les squats semi-organisés en lutte pour le droit au logement). [...] Les « familles de rue » offrent des alliances affectives et pratiques, souples, sans conditions ni obligations trop rigides. Elles produisent de l'estime de soi, de la confiance dans l'autre et dans l'avenir. Dans ces collectifs, les anciens de la rue peuvent faire quelque chose de leur expérience, de leur colère et de leur pugnacité, les articuler avec d'autres, les transmuter en formes inédites de résistance et de luttes sociales, et se faire reconnaître dans l'espace démocratique »⁶¹.

5.2. Question de recherche et outils de vérification de l'hypothèse

5.2.1. Question de recherche

En tant que citoyenne, j'ai été attirée par les personnes pour lesquelles le squat constitue un choix, notamment parce que je ne pensais pas que cela puisse exister. Cependant, en tant que future assistante de service social, je ne peux oublier toutes les personnes pour lesquelles le squat ne représente qu'un toit, une alternative aux foyers d'hébergement ou à la rue.

On peut se demander :

En quoi habiter dans un squat organisé peut-il constituer une première étape vers l'accès à un logement autonome?

5.2.2. Hypothèse

La vie en collectivité, la dynamique de groupe, la construction d'une identité collective positive, au sein des squats organisés, favorisent l'accès à un logement autonome.

5.2.3. Le nouveau cadre théorique

La question de recherche ainsi posée, nous devons définir le cadre théorique qui permettra de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse.

Comme nous l'avons vu à travers la pré-enquête, plusieurs auteurs (D. ZENEIDI-HENRY, P. JAMOULLE) ont montré que la rue et le squat sont extrêmement liés. Selon P. JAMOULLE, la vie à la rue constituerait une forme de vie « semi collective ». Pour répondre à la question de recherche, il s'agira d'interroger cet aspect et de faire le parallèle avec l'aspect « communautaire » de la vie en squat organisé.

⁶¹ JAMOULLE, Pascale. *Fragments d'intime, amours, corps et solitudes aux marges urbaines* : Alternatives sociales. La Découverte, 2009, p.159

Concernant la dynamique de groupe, Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG indiquent que « Nos modes d'action collective ne sont pas des données « naturelles » qui surgiraient en quelque sorte spontanément et dont l'existence irait de soi. [...] Ils ne constituent rien d'autre que des solutions toujours spécifiques, que des acteurs relativement autonomes, avec leurs ressources et capacités particulières, ont créées, inventées, instituées pour résoudre les problèmes posés par l'action collective et, notamment, le plus fondamental de ceux-ci, celui de la coopération en vue de l'accomplissement d'objectifs communs, malgré leurs orientations divergentes »⁶².

La notion d'identité sociale renvoie à « cette partie du concept de soi qui provient de la connaissance qu'a l'individu d'appartenir à un groupe social, ainsi que la valeur et la signification émotionnelle qu'il attache à cette appartenance » selon TAJFEL⁶³.

Il semblerait pertinent de choisir un cadre théorique dans les champs de la sociologie, de la psychologie et de la psychologie sociale.

5.2.4. Choix des échantillons

Afin de vérifier l'hypothèse de recherche, nous proposons de réaliser des entretiens semi-directifs à destination de différents échantillons :

- squatteurs pour lesquels le squat ne constitue pas un choix de vie, qui souhaitent accéder à un logement autonome « classique » (échantillon 1),
- personnes qui sont passées par la vie en squat organisé qui ont accédé à un logement autonome (échantillon 2),
- travailleurs sociaux qui interviennent dans le domaine des squats et du logement (échantillon 3).

5.2.5. Construction des outils de vérification

• Echantillon 1

La grille d'entretien proposée aux squatteurs lors de la pré-enquête semble pertinente pour répondre à la question de recherche. Cependant, nous n'avons pas réussi à accéder à ce public. Les squatteurs n'ont pas souhaité donné une suite favorable à mes sollicitations. On peut alors se demander si le fait d'avoir été identifiée dans un premier temps comme « stagiaire assistante sociale » avant d'apparaître comme « chercheuse » ne constitue pas un frein. Il s'agira de proposer cette grille d'entretien aux personnes des occupations où je suis identifiée comme « chercheuse » uniquement. On peut s'interroger sur la pertinence d'un questionnaire. On peut émettre l'hypothèse que les personnes qui n'ont pas choisi de vivre en squat aient des réticences à parler face à un chercheur et ne soient pas nécessairement à l'aise dans le cadre d'un entretien. Cependant la mise en place de cet outil pose un biais : l'accès à l'écriture. En terme de contenu, on essaiera d'étudier les projections effectuées par les squatteurs sur « l'après » squat, leurs attentes en terme de logement...⁶⁴

• Echantillon 2

La grille d'entretien⁶⁵ construite à destination des personnes qui ont accédé à un logement autonome après être passées par la vie en squat organisé vise à les interroger sur cette étape avec du recul, à voir en quoi le squat a pu les aider – ou non - pour accéder à un logement.

• Echantillon 3

Les travailleurs sociaux exerçant au sein d'associations ou d'institutions constituent le troisième échantillon. Ces professionnels, de par leur expérience de terrain, pourront nous proposer leur analyse concernant l'accès à un logement autonome. Les conditions requises, les difficultés pour certains profils de personnes, l'intérêt - ou non - du passage par une vie communautaire telle qu'elle est organisée au sein des squats. La grille d'entretien⁶⁶ a été construite afin de récolter leurs témoignages sur ces questions.

⁶² Michel CROZIER Erhard FRIEDBERG. L'acteur et le système. Seuil 1992 p.15

⁶³ Cité dans Société représentée et choix du squat. Le squat politique : matérialisation d'un idéal alternatif et support d'une identité sociale positive. Etude de psychologie sociale menée par Emilie MENDELS FLANDRE, Université libre de Bruxelles. Faculté des Sciences Psychologiques et de l'Education. Année académique 2006-2007 p.35

⁶⁴ Cf annexe 7 grille d'entretien à destination des personnes vivant en squat sans l'avoir « choisi »

⁶⁵ Cf annexe 8 grille d'entretien à destination des personnes ayant vécu en squat qui habitent désormais un logement autonome

⁶⁶ Cf annexe 9 grille d'entretien à destination des travailleurs sociaux qui interviennent auprès des squatteurs et/ou sur l'accès au logement autonome

Conclusion

Cette étude a pu mettre en évidence que le squat pouvait constituer un véritable choix de vie pour certains habitants, expression de leur rapport aux autres, à leur environnement, à la société, au monde. A travers ce choix de mode de vie, les habitants peuvent expérimenter quotidiennement des valeurs qui sont importantes à leurs yeux et essayer de mettre en place des modes d'organisation plus respectueux de la personne humaine. Leur démarche est réfléchie, conceptualisée. Ils expriment ainsi leur rapport à la citoyenneté.

La recherche a mis en évidence une frange de la population vivant en squats organisés qui n'a pas choisi ce mode d'habiter. On peut s'interroger quant à la façon dont ils peuvent se saisir de cette expérience de vie. C'est l'enjeu de la question de recherche que nous aurions à traiter si nous poursuivions cette démarche.

Ce mémoire est également l'occasion de réfléchir à la place laissée aux personnes perçues comme « marginales » dans notre société. Hélène THOMAS évoque cette question dans son ouvrage. Elle interroge la notion de « logement décent ». Elle écrit que « Le terme décent retrouve son acception première pour désigner un logement « qui convient ». Mais à qui? Pour quel usage? Selon quelle norme? Cette notion renvoie-t-elle à des normes universelles de confort, telles l'accès à l'eau et au chauffage, que la jurisprudence européenne ne reconnaît pas comme base indispensable à la conservation de la dignité de la personne, ou à d'autres éléments mis en avant par les juges comme ceux de l'adéquation du logement à une norme sociale ou juridique de comportement social, comme la monogamie ou la sédentarité? Ainsi le recours à la notion de dignité, bien que fondant l'accès à de nouveaux droits économiques et sociaux sur un socle plus universel que sur la qualité de citoyen en limite-t-il la portée et l'usage pour les intéressés. Il en restreint les formes en prescrivant un usage implicite normal, décent, conforme à la dignité qu'on veut préserver, y compris malgré la volonté, de l'individu concerné en son nom »⁶⁷.

Lors d'un colloque au sujet de la problématique des jeunes en errance, un intervenant, éducateur spécialisé, expliquait que les travailleurs sociaux « ont du mal à laisser les gens tranquilles ». En tant que future professionnelle, ce sont des questionnements qui m'interpellent. Comment peut-on accompagner les personnes vers un « mieux-être » tout en leur laissant leur liberté de choix, d'opinion, de vie, quand, parallèlement, la mise en place de droits est conditionnée par des critères de plus en plus stricts?

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages lus :

- ASCHER, François, *Les nouveaux compromis urbains, lexique de la ville plurielle* : Editions de l'Aube, 2008.
 BERNARD, Guillaume, MONERA, Frédéric. *L'instruction civique pour les nuls* : First Editions, 2010.
 BERNOUX, Philippe : *La sociologie des organisations* : Seuil, 2009.
 BOUILLON, Florence. *Les mondes du squat, anthropologie d'un habitat précaire* : PUF, 2009.
 BOUILLON, Florence. *Squats, un autre point de vue sur les migrants* : Alternatives, janvier 2009.
 CASTEL, Robert, HAROCHE, Claudine, *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* : Fayard 2008
 CHOBEAUX, François. *Les nomades du vide* : La Découverte, 2004.
 COLLECTIF EQUIPO JUVENIL CONFEDERAL. *La collectivité de Calanda 1936-1938 la révolution sociale dans un village aragonais* : Editions CNT, 1997
 COLLECTIF JEUDI NOIR. *Le Petit livre noir du logement*. La Découverte, 2009.
 COUTANT, Isabelle. *Politiques du squat, scènes de la vie d'un quartier populaire* : La Dispute, 2000.
 CROZEL, Bernard. *Urbanité et citoyenneté. Attention démocratie urbaine*. L'Harmattan, 1998.
 DANE, Carole. *Travailler avec les quartiers en difficulté* : Dunod, 2005.
 DAN FERRAND-BECHMANN, *Entraide, participation et solidarités dans l'habitat. Le cas de 7 pays : France, Canada, RFA, Brésil, Israël, Espagne, USA* : L'Harmattan, 1992.
 DJAOUI, Elian. *Intervenir au domicile* : Editions ENSP, 2004.
 DUMONT, Isabelle. *Tapecul, squat, soleil. Vivre la détresse sociale en centre-ville* : Presses Universitaires de Caen 2007.
 DONZELOT, Jacques. *Vers une citoyenneté urbaine? La ville et l'égalité des chances* : Editions Rue d'ULM 2009.
 ELEB, Monique, VIOLEAU, Jean-Louis. *Entre voisins, dispositif architectural et mixité sociale* : Editions de l'Epure, 2000.
 FREUND, Julie. *Sociologie de Max Weber* : PUF, 1968.

⁶⁷ THOMAS, Hélène. *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres* : Editions du croquant, Février 2010, p.162

- HATZFELD, Hélène. *Construire de nouvelles légitimités en travail social* : Dunod, 1998.
- JAMOULLE, Pascale. *Fragments d'intime, amours, corps et solitudes aux marges urbaines* : Alternatives sociales. La Découverte, 2009.
- KLAEGER, Sabine. *La Lutine, Portrait socio-stylistique d'un groupe de squatteurs à Lyon* : L'Harmattan, 2007.
- LAFORE, Robert (dir.). *Faire société. Les associations de solidarité par temps de crise*. Dunod, 2010.
- LEVY-STRINGER, Jacques. *Les marginaux, une nouvelle force politique en France* : Editions Fayole, 1977.
- MAURY, Yann (dir.). *Les coopératives d'habitants. Méthodes pratiques et formes d'un autre habitat populaire*. Bruylant., 2009
- Ministère de l'équipement, ministère de l'intérieur, secrétariat d'état à l'action sociale. Information sur les problèmes généraux de l'urbanisme et de l'aménagement. Colloques de Marly 26, 27 octobre 1976. *Habitat et Marginalité*.
- NEVEU, Erik. *Sociologie des mouvements sociaux* : La Découverte, 1996.
- NICOUD, Sandrine (dir.). *Le Travail militant* : Presses Universitaires de Rennes, 2009.
- Obéir et désobéir. Le citoyen face à la loi* : Fruit de séminaires organisés par le Centre de philosophie du droit de l'ULB. Editions de l'Université de Bruxelles, 2000.
- PERETZ, Henri. *Les méthodes de la sociologie. L'observation*. La Découverte. 2004.
- RENOU, Xavier. *Petit manuel de désobéissance civile à l'usage de ceux qui veulent vraiment changer le monde* : Editions Syllepse, 2009.
- SCHRECKER, Cherry. *La Communauté. Histoire critique d'un concept dans la sociologie anglo-saxonne* : L'Harmattan, 2006.
- SEGAUD, Marion. *Anthropologie de l'espace, Habiter, fonder, distribuer, transformer* : Editions Armand Colin 2008.
- SERFATY-GARZON, Perla. *Chez soi, Les territoires de l'intimité* : Armand Colin, 2003.
- TETU-DELAGE, Marie-Thérèse. *Clandestins au payx des papiers. Expériences et parcours de sans-papiers algériens* : La Découverte, 2009.
- THOMAS, Hélène. *Les vulnérables. La démocratie contre les pauvres* : Editions du croquant, Février 2010.
- TILLY, Charles. *La France contestée de 1600 à nos jours* : Fayard, 1986.
- ZENEIDI-HENRY, Djemila. *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre* : Editions Bréal, Collection D'autre part, 2002.

Ouvrages consultés :

- BEAUD, Stéphane, WEBER, Florence. *Guide de l'enquête de terrain* : La Découverte, 2003.
- CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard. *L'acteur et le système* : Seuil, 1977.
- POGGI, Marie-Hélène, VANHAMME, Marie. *Friches squats et autres lieux, Les friches culturelles, genèse d'un espace public de la culture* : Actes Sud, 2005.
- QUIVY, R, VAN CAMPENHARDT, L. *Manuel de recherche en sciences sociales*.
- SEGAUD, Marion (dir.), BRUN, Jacques, DRIANT, Jean-Claude. *Dictionnaire de l'habitat et du logement* : Armand Colin, 2003.

Revues :

- BERANGER, Frédéric. *Le squatter* : Administrer n°411, juin 2008.
- DAWANCE, Thomas. *Le squat alternatif autogéré, une alternative ?* : La revue nouvelle, février 2008.
- GARCIA, Sandrine. *La fraude forcée. In: Actes de la recherche en sciences sociales* : Genèse de l'État moderne, Vol. 118, juin 1997.
- HILMANN, Laurence. *Les politiques sociales à l'épreuve des squats. Politiques sociales et squats : qui est squatteur?* : IASS (Association des Inspecteurs des Affaires Sanitaires et sociales), La Revue n°36, juin 2002.
- Dossier : *Le squat, laboratoire du social?* : Lien social n°954 17, décembre 2009.
- PECHU, Cécile. *Quand les « exclus » passent à l'action. La mobilisation des mal-logés* : Politix, année 1996, volume 9 n°34.
- Pouvoirs locaux, les cahiers de la décentralisation. Trimestriel n°45, juin 2000. Dossier : *Logement, la ville solidaire*.
- SIRE-MARIN, Evelyne. *Territoires : le mensuel de la démocratie locale* n°488, mai 2008.

Mémoires, thèses, rapports :

- BOUILLON, Florence. *Les mondes du squat. Productions d'un habitat illégal et compétences des citoyens désqualifiés. Le terrain marseillais*. Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'EHESS, discipline anthropologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociale, 2007.

COTTIN-MARX, Simon. *Jeudi Noir, ou les « nouveaux » militants* : Mémoire de sociologie politique soutenu le 26 mai 2008.

DAWANCE, Thomas. *Le squat*. Mémoire de fin d'étude (1998-1999). Institut Supérieur d'Architecture Saint-Luc.

DELAUNAY, Jean-Marc. *Petit guide pratique de la réquisition citoyenne* : Collectif Jeudi Noir, 2010.

FONDATION ABBE PIERRE. *L'état du mal-logement en France*. Rapport annuel 2009.

Le squat de A à Z, collectif, avril 2007 consultable en ligne sur <http://squat.net/fr/index.html>

MENDELS FLANDRE, Emilie, LICATA, Laurent. *Le squat politique : objectivation d'un idéal alternatif et support d'une identité sociale positive* : Unité de psychologie sociale, Université Libre de Bruxelles

Sites internet :

<http://www.droitaulogement.org>

<http://www.habiter-autrement.org>

<http://www.humanite.fr/Requisition-de-logement-les-francais-disent-oui>

<http://www.infokiosques.net>

<http://www.insee.fr>

<http://www.intersquat.org/index.php/cest-quoi-ca>

<http://www.jeudi-noir.org>

<http://www.lapetiterockette.com>

<http://www.medecinsdumonde.org>

<http://squat.net>

<http://www.123rueroyale.be>

ANNEXES

Document 1 : tableau présentant les squatteurs interrogés

Document 2 : grille d'entretien à destination des squatteurs

Document 3 : questionnaire à destination des voisins (absent de cette version)

Document 4 : convention à signer par les habitants qui souhaitent vivre dans un des squats étudiés (absente de cette version)

Document 5 : article du quotidien *L'Humanité*

Document 6 : analyse des entretiens, exemple du concept de citoyenneté (avec constitution d'un échantillon témoin)

Document 7 : grille d'entretien à destination des personnes qui vivent en squat sans en avoir fait le « choix »

Document 8 : grille d'entretien à destination des personnes ayant vécu en squat(s) qui habitent désormais un logement autonome

Document 9 : grille d'entretien à destination des travailleurs sociaux qui interviennent auprès des squatteurs et/ou sur l'accès au logement autonome

Document 1 : Tableau présentant les squatteurs interrogés

Prénom	Age	Lieu de vie	En squat(s) depuis...	Catégorie socio professionnelle
Birdy	31 ans	Paris	1 an et demi	Etudiant
Stéphane	36 ans	Paris	1 an et demi	Traducteur littéraire
Pierre	23 ans	Paris	3 ans	Étudiant
Harry	38 ans	Paris	10 ans	Sociologue

Yann	28 ans	Paris	3 ans	Intermittent du spectacle
Sara	28 ans	Paris	3 ans	Artiste
Julien	29 ans	Paris	(ancien squatteur)	Gérant d'une coopérative, militant Collectif Jeudi Noir, élu
Bompi	45 ans	Bruxelles	2 ans	Sans papiers
Noémie	31 ans	Bruxelles	10 ans	Au chômage
Rudy	31 ans	Bruxelles	1 an et demi	Salarié dans une association
Swann	55 ans	Bruxelles	12 ans	Salarié dans une maison de quartier
Ethry	45 ans	Bruxelles		Sans papiers
James	26 ans	Bordeaux	3 ans	Sans emploi
Anaïs	24 ans	Bordeaux	1 ans	Etudiante
Sacha	32 ans	Bordeaux	2 ans	Aide soignant
Etienne	31 ans	Bordeaux	7 ans	Professeur d'accordéon
Pauline	26 ans	Bordeaux	2 ans	Sans profession
Emilie	24 ans	Bordeaux	4 ans	Psychologue

18 personnes interrogées : 12 hommes, 6 femmes.

Tranche d'âge : 23 / 55 ans

Paris : 7 personnes

Bruxelles : 5 personnes

Bordeaux : 6 personnes

Document 2 : grille d'entretien à destination des squatteurs

Données de cadrage :

Sexe

Age

Nationalité (dans le sens « culture d'origine »)

Personne seule, en couple dans le squat, famille ?

Date d'arrivée dans le squat

I. Aujourd'hui, le vécu de l'occupation.

1. Pour vous, que représente l'occupation ?
2. Quels en sont les avantages et les inconvénients ?
3. Quels sont, d'après vous, les atouts et les faiblesses de la vie en communauté ?
4. Existe-t-il des règles de vie ? Des instances participatives ?
5. Comment se répartissent les rôles ?
6. A quelles activités participez-vous, pourquoi ?
7. Quelles relations avez-vous avec vos voisins ?

II. Hier, chemin qui a conduit à l'occupation.

8. Quel a été votre parcours avant d'intégrer cette occupation ?
9. Si ce n'est pas un choix, comment vivez-vous la vie au sein de cette occupation ? Avez-vous fait des démarches pour accéder à un logement autonome ?
10. Si votre arrivée dans cette occupation est le résultat d'un choix de vie, qu'est-ce que signifie habiter ce lieu pour vous ?

III. Demain, quelles perspectives.

11. Si l'occupation devait fermer, qu'envisageriez-vous?
12. Pensez-vous que le squat, la réquisition citoyenne, l'occupation, soit un acte citoyen? Pourquoi?
13. Quelles améliorations seraient nécessaires dans l'occupation selon vous?
14. Avez-vous un avis sur la législation en matière de squats, d'occupations?

Document 5 : Article du quotidien *L'Humanité*

Requisition de logement



Réquisition de logements : les Français disent oui

Selon l'IFOP, 69 % des Français se déclarent favorables à la réquisition des logements privés. Un large consensus qui témoigne de l'ampleur de la crise du logement. Si la gauche se rassemble, la droite quant à elle se divise sur le sujet.

La question fut sans ambages, les résultats sans appel. Interrogé sur « *la réquisition par les pouvoirs publics des logements privés inoccupés* », 69 % des Français s'y déclarent favorables. 30 % se veulent opposés car cela constituerait « une attente au droit de propriété ». Voilà ce que révèle une enquête réalisée par l'IFOP pour *L'Humanité* (voir ci-contre). En filigrane apparaît la préoccupation des Français pour le logement. « Nous le savons les Français sont sensibles à ce sujet », prévient Jérôme Fourquet, directeur adjoint du département Opinion et stratégies d'entreprise à l'Ifop. Pour lui, trois raisons expliquent des résultats si nets : « *Premièrement la crise du logement, ensuite le travail des associations qui a contribué à populariser le problème des réquisitions. Enfin, le contexte actuel. Devant un tel écart de richesse entre les Français, la précarité devient de plus en plus inacceptable par la majorité d'entre eux* », analyse-t-on du côté de l'Ifop.

Principal « supporter » de cette mesure donc, les jeunes. Chez les moins de 35 ans ils sont 80 %, et 84 % pour la tranche des 18-24 ans, à penser à la réquisition comme solution au mal logement. À l'autre bout de cette pyramide des âges, les 65 ans et plus, on remarque le plus grand nombre de réfractaires, avec 42 % d'opinions défavorables. Une situation qui s'explique « *par les difficultés plus grandes pour la jeunesse à se loger* », confie le directeur adjoint de l'Ifop. Concernant les activités professionnelles, là encore les retraités sont en léger recul avec 61 % d'adhérents à la réquisition alors que le chiffre culmine à 80 % chez les employés, 78 % pour les artisans ou commerçants et 75 % chez les ouvriers. Sur l'échiquier politique, la surprise provient des rangs des sympathisants de l'UMP : ils sont 49 % à se déclarer favorables à la réquisition. À gauche, le score est particulièrement élevé avec 80 %. Le pic est atteint par les proches du Front de gauche avec 86 % d'avis positifs. Du côté des associations, le sondage est accueilli avec « enthousiasme ».

Pour Julien Bayou, porte-parole du collectif Jeudi noir, ces résultats sont « une agréable surprise ». « *Je ne m'attendais pas à un score aussi élevé* », explique-t-il. Selon lui, une conclusion s'impose : « *Ce sondage prouve que Nicolas Sarkozy mène une politique à l'encontre de l'intérêt général et contraire aux préoccupations des Français. Il va falloir s'intéresser sérieusement à leurs problèmes. Nous poursuivrons nos actions.* » À la Fondation Abbé Pierre, on se veut plus prudent. Pour Patrick Doutreligne, délégué général, « *ces résultats sont une bonne chose. Pour la première fois, le droit au logement est à la mesure du droit de propriété. La réquisition est une mesure forte et symbolique. Si à l'avenir elle est appliquée, attention de ne pas créer des réactions contraires, une crainte ou une frilosité chez les propriétaires qui rendrait encore plus difficiles les conditions d'accès à la location. À la fondation, nous lions cette question avec la mise en place possible d'une taxe de vacance des logements* ». Selon Jean-Claude Amara, responsable de Droits devant ! et cofondateur de l'association Droit au logement (DAL), ces résultats confortent l'idée d'un « large consensus populaire, au-delà des clivages politiques ». Et de rappeler : « *Déjà en 1990, lors de la création du DAL, nous avons le soutien des Français. Il y a une récurrence de l'opinion pour l'application de la loi de 1945 sur les réquisitions mais, hélas, aussi une récurrence des pouvoirs publics à ne pas appliquer cette loi du général de Gaulle. Qui, d'ailleurs, n'était pas réputé pour être un fervent gauchiste.* » Un large consensus qui gagnerait à être relayé politiquement : « *Si la gauche s'empare du débat, cela posera de grandes difficultés au gouvernement aux prochaines élections régionales* », conclut Jérôme Fourquet.

Lionel Decottignies

source : <http://www.humanite.fr/Requisition-de-logement-les-francais-disent-oui>

site internet du quotidien *L'Humanité* consulté le 10 février 2010.

Document 6 : analyse des entretiens, exemple du concept de citoyenneté (avec constitution d'un échantillon témoin)

En vert, tous les éléments en lien avec des valeurs humanistes : solidarité, entraide...

En bleu, tous les éléments en lien avec les droits et les devoirs

En rouge, tous les éléments en lien avec une forme de militantisme

- Echantillon « squatteurs »

Pour toi, que signifie « être citoyen » ?	
Birdy	« Etre citoyen c'est juste de la solidarité réciprocaire et par conséquent ce n'est pas limité à une frontière, un pays... ». En revanche, « il est anticitoyen d'avoir quelque chose dont on ne se sert pas alors que quelqu'un en a besoin ».
Bompi	« Celui qui vit dans un milieu et qui devrait bénéficier de ses droits et reconnaître ses devoirs ».
Stéphane	« Je définis la citoyenneté par la jouissance du droit de cité. Par le respect des libertés démocratiques. Par le fait de mettre le bien de l'état au premier rang de ses préoccupations personnelles ».
Yann	« Respect de la constitution et des lois, de la nation (au sens noble du terme), de l'Histoire et de l'avenir du pays. Respect de ses concitoyens comme respect dû à ceux qui ne le sont pas. Les devoirs grosso modo ou disons le bon sens. Et évidemment maintenir une citoyenneté active, vigilante . C'est ma définition actuelle, pas vraiment ce que je pense, en soi, de comment ça devrait être ».
James	« Pour moi ça veut plus dire grand chose, on a tellement oublié de valeurs philosophiques, humaines, spirituelles, affectives etc que l'idée même d'être citoyen de nos jours est utopiste à mon sens. D'ailleurs, si je devais définir à l'heure actuelle ce qu'est pour moi être citoyen, tu me répondrais « non, ça c'est être résistant » ».
Anaïs	« La citoyenneté c'est des règles de vie communes pour un bien être collectif. C'est aussi faire partie d'un ensemble, d'une communauté ».
Ethry	« Etre citoyen c'est aider les autres, aider les pauvres, communiquer avec tout le monde ».
Sacha	« C'est pour les autres, avec les autres et à côté des autres. Main dans la main ».
Etienne	« Etre citoyen c'est prendre sa place dans la société. Pas nécessairement celle qu'on veut bien te donner, plutôt celle qui te correspond et qui te permettra d'accomplir des choses avec les autres, de vivre en harmonie avec ton environnement ».
Pauline	« Alors là tu me pose une colle. Peut être parce que j'ai pris l'habitude d'être étiquetée comme marginale depuis que je vis en squat. Etre citoyen dans la définition c'est aller voter je crois non? »
Emilie	« Etre citoyen c'est un peu être militant au quotidien. Rester alerte, s'informer, regarder ce qui se passe, ne pas détourner le regard quand on voit un pair dans la merde mais plutôt voir en quoi on peut l'aider. C'est faire des propositions, entrer en résistance quand les droits de l'Homme sont remis en question, quand il y a des atteintes à la liberté ».
Harry	« Citoyen ça vient de la cité, quelqu'un qui fait partie de la ville tout simplement, c'est quelqu'un qui s'occupe de sa ville de son quartier et de ce qui se passe autour de lui ».
Sara	« Etre citoyen c'est préparer la révolution de demain. Se battre pour un monde plus juste, plus équitable, plus égalitaire. C'est prendre conscience qu'on est tous égaux et que nos différences peuvent nous permettre de vivre en complémentarité. C'est sortir de la mondialisation et accorder de l'importance à la personne humaine, à l'autre ».

Julien	« Ma définition de citoyenneté, c'est que la citoyenneté se résume pas à voter tous les 5 ans, mais à agir à sa mesure pour l'intérêt général entre les élections. Ca peut passer par des parents qui luttent contre les expulsions ou des retraités qui font de l'accompagnement scolaire ou autre, ou encore la prise de bâtiments vacants afin de revendiquer une vraie politique du logement ».
--------	---

Squatteurs : 14 personnes interrogées, 9 hommes, 5 femmes
Tranche d'âge : 24/45 ans

- Echantillon témoin

Pour toi, que signifie « être citoyen » ?	
Julie	« Etre citoyen c'est avoir le droit de vote ».
Claude	« Je ne sais pas trop. C'est peut être plus sur ce thème que le gouvernement aurait du lancer un débat que sur l'identité nationale. Bref pour te répondre je dirais... qu'être citoyen c'est respecter (et donc connaître) les lois, ses droits et ses devoirs ».
Karim	« Ca remonte à l'Antiquité je crois, c'est faire partie des électeurs, habiter la Cité ».
Vincent	« J'ai l'impression que ça revient à dire ce qu'on pense être un « bon citoyen ». Je pense qu'en gros les personnes qui peuvent être à l'aise avec leur conscience, qui n'ont pas fait de mal et respecté les lois de la société sont citoyens. En revanche, ceux qui sont en prison je ne sais pas s'ils peuvent prétendre à ce statut (à nuancer par les erreurs judiciaires j'dirai) ».
Jacques	« Aller voter, élire nos représentants, ceux qui parleront pour nous dans le monde ».
Chloé	« La citoyenneté c'est le fait de reconnaître les lois de son pays et d'essayer de les respecter ».
Romain	« Avoir conscience qu'on est dans un système de droits et de devoirs. On aide la société mais la société doit pouvoir nous aider si on en a besoin. Y'a une idée de solidarité entre l'individu et le système je pense. En tout cas il devrait y en avoir une ».
Sophie	« Avoir une conscience politique, s'exprimer à travers les urnes mais aussi au quotidien, à sa propre échelle, dans son quartier, avec son entourage ».
Nicolas	« Ca ne m'intéresse pas. J'essaie d'être moi et c'est déjà pas mal. En terme de définition je pense que c'est le fait de s'intéresser à notre environnement tout ça mais bon on a déjà nos propres soucis à gérer avant de se poser des questions métaphysiques sur l'évolution du monde ».
Florian	« Appartenir à la société, vouloir s'y intégrer ».
Eric	« Il me semble que c'est réservé à une élite. Je ne me considère pas vraiment comme citoyenne. Je vais voter oui mais je connais mal les tenants et les aboutissants. Je pense que la citoyenneté c'est pour les gens qui sortent de l'ENA, de sciences po etc ».
Yannick	« Citoyen ça me fait penser à un moule. Il y a un comportement que l'on doit adopter. Des droits des devoirs etc en fait c'est assez ennuyeux ».
Serges	« Faire partie d'un tout. Essayer de respecter tous ses membres ».
Aurélié	« Maintenant on ne parle plus de citoyenneté on parle d'éco citoyenneté il me semble. Alors pour te répondre c'est simple. Je fais du tri sélectif et je vote donc je suis citoyenne ».

Echantillon témoin : 14 personnes interrogées, 9 hommes, 5 femmes.
Tranche d'âge : 22/43 ans

Document 7 : grille d'entretien à destination des personnes qui vivent en squat sans en avoir fait le « choix »

Données de cadrage :

Ainsi squattent-ils – Mémoire de Cécile Louey – juin 2010

Sexe
Age
Composition familiale
Date d'arrivée dans le squat

I. Aujourd'hui, le vécu de l'occupation.

1. Pour vous, que représente l'occupation ?
2. Quels en sont les avantages et les inconvénients ?
3. Quels sont, d'après vous, les atouts et les faiblesses de la vie en communauté ?
4. Quels sont, pour vous, les intérêts de la vie en collectivité ?
5. Existe-t-il des règles de vie ? Des instances participatives ?
6. Comment se répartissent les rôles ?
7. A quelles activités participez-vous, pourquoi ?
8. Quelles relations avez-vous avec vos voisins ?
9. Si l'occupation devait fermer, qu'envisageriez-vous ?

II. Hier, chemin qui a conduit à l'occupation.

10. Quel a été votre parcours avant d'intégrer cette occupation ?
11. Si ce n'est pas un choix, comment vivez-vous la vie au sein de cette occupation ?
12. Avez-vous fait des démarches pour accéder à un logement autonome ?
13. Si votre arrivée dans cette occupation est le résultat d'un choix de vie, qu'est-ce que signifie habiter ce lieu pour vous ?

III. Demain, perspectives.

14. Selon vous, le squat peut-il constituer un « tremplin » pour faciliter l'accès à un logement autonome ? Pourquoi ?

Document 8 : grille d'entretien à destination des personnes ayant vécu en squat(s) habitant désormais un logement autonome

Données de cadrage :

Sexe
Age
Composition familiale
Durée de vie dans les squats
Date d'arrivée dans un logement autonome

I. Aujourd'hui, le logement.

1. Quel a été votre parcours avant d'intégrer ce logement ?
2. Êtes-vous satisfait d'habiter dans un logement autonome ?
3. Avez-vous eu des difficultés à vous installer, à vous approprier le logement ?
4. Avez-vous déjà pensé à repartir vivre en squat ? Pourquoi ?
5. Quels sont, pour vous, les avantages et les inconvénients de votre logement par rapport à la vie en squat ?
6. Gardez-vous des liens avec le milieu des squats ? Comment ? Pourquoi ?

II. Hier, la vie en squat.

7. Si vous deviez définir la vie en squat en quelques mots, vous diriez... ?
8. Participez-vous à l'organisation interne du squat ? Comment ? Pourquoi ?
9. Quels sont les avantages et les inconvénients de ce mode de vie ?
10. Pensez-vous que cette expérience vous a aidé à accéder à votre logement actuel ? Pourquoi ?
11. Selon vous, en quoi le squat peut-il constituer un tremplin pour faciliter l'accès à un logement autonome ?

Document 9 : grille d'entretien à destination des professionnels qui interviennent auprès des squatteurs et/ou

sur l'accès au logement autonome

Nom de la structure, service :

Nom de la personne interrogée, âge :

Fonction :

Formation initiale :

Missions de la structure :

Financement :

Composition de l'équipe :

Partenaires :

Public :

I. L'accès au logement autonome

1. Selon vous, quelles sont les conditions nécessaires pour qu'une personne puisse accéder à un logement autonome?
2. Quelles difficultés peuvent apparaître?
3. Comment travaillez-vous l'accès au logement pour les personnes qui ont vécu à la rue? Adoptez-vous un positionnement professionnel particulier?
4. Pensez-vous qu'il est possible de passer de la rue à un logement autonome? De quelle(s) façon(s)?

II. Les squats

5. Etes-vous amené à travailler avec le public vivant en squat? Comment? Pourquoi?
6. Quelles sont les trajectoires de vie conduisant à ce type d'habitat?
7. Considérez-vous que les squatteurs ont des besoins spécifiques? Des demandes particulières?
8. Adoptez-vous une méthodologie, une posture professionnelle particulière pour travailler avec ce public?
9. Quelles sont les problématiques rencontrées?
10. Pensez-vous que les squatteurs souhaitent accéder à un logement autonome? Pourquoi?
11. Selon vous, le squat peut-il constituer un « tremplin » pour faciliter l'accès à un logement autonome? Comment? Pourquoi?

Berurier Noir, Ainsi squattent-ils

Te souviens-tu encore
D'la commune des couronnes
Où flottait le drapeau noir
Au milieu du boulevard ?
C'était autour du feu
Qu'on se sentait heureux
On faisait des méchouis
Un peu toutes les nuits

Te souviens-tu encore
de ces concerts sauvages
De la rue des Vilains ?
Ils sont fous ces Romains !
On se couchait à l'aube
Et on se levait le soir
On décorait nos piaules
Et on chantait victoire !

Te souviens-tu encore
De c'p'tit bar squatté ?
On n'avait pas eu tort
De l'appeler "malfamé"
Et quand un car passait
Tout le monde s'mettait
Les keufs n'était pas nets
Sous une pluie de canettes !

Quelque part dans la Gaule
Un p'tit squat résiste
On y boit de la gnôle
Son promoteur tourix
Maintenant qu'il n'y a plus rien
On ne regrette rien
Car il poussera demain
Des squats comme des petits
pains !

Pour tous les mal-logés
Il y a un comité
Et même dans ton quartier
Il y a de quoi squatter
Pour tous les mal-logés
Il y a un comité
Qui défend le quartier
Du promoteur sans cœur

Ainsi squattent-ils
Sans droit ni titre
Ainsi squattent
Sans toit ni loi
Ainsi squattent-ils
Souvent fauchés
Ainsi squattent
Toujours marteau !